

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **110 (1974)**

Heft 14

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

14

Montreux, le 3 mai 1974

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

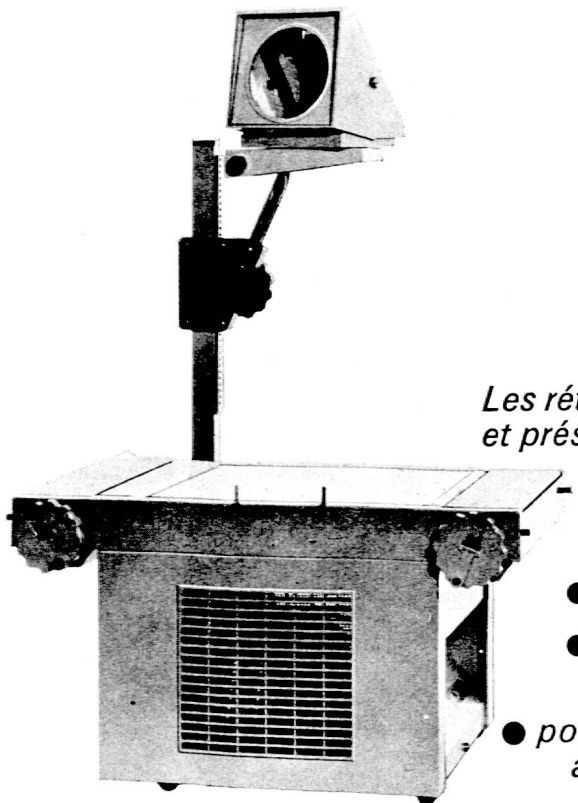


Photo Doris Vogt

**Des cours plus intéressants
des instructions plus dynamiques • des présentations plus impressionnantes
des séminaires plus vivants • des conférences (de vente) plus efficaces
des réunions plus captivantes • et un auditoire toujours attentif**

Utilisez les

Rétroprojecteurs de Messerli



Les rétroprojecteurs facilitent la tâche du conférencier et présentent de nombreux avantages:

- obscurcissement de la pièce superflu
- plus de navette entre le pupitre et le tableau noir
- l'exposé est mieux compréhensible
- possibilité de compléter les esquisses et les textes à la main pendant la conférence
- possibilité de préparer soi-même de bons transparents à l'aide de moyens simples

Le système AV de Messerli

Messerli présente son propre système de communication audio-visuelle qui comprend tous les détails de la préparation des transparents, la projection et l'amplification de la voix.

Et surtout: Messerli ne se contente pas de vendre des rétroprojecteurs, appareils et accessoires divers. Messerli vous enseigne (ainsi qu'à tous les intéressés), lors de ses séminaires, comment utiliser au mieux les rétroprojecteurs et comment faire soi-même, vite et bien, des transparents en noir-et-blanc ou en couleurs. (Nous avons déjà organisé environ 200 séminaires AV dans nos salles de conférence à Glattbrugg et à Genève, dans des écoles et dans les locaux de maisons de commerce. Vous pouvez également participer à un de nos prochains cours si ça vous intéresse).



Messerli

**les rétroprojecteurs fascinants
qui rendent les cours vivants**

A. Messerli SA Sägereistrasse 29
8152 Glattbrugg ZH Téléphone 01 810 30 40
Genève - Bâle - Berne - Grabs - Lugano

Distributeur pour le Valais: Audio-Visuel-St-Maurice, 20, Grand-Rue, 1890 St-Maurice, tél. (025) 3 75 76

Coupon

Je m'intéresse à votre système de communication audio-visuelle.

- ☐ Je désire une démonstration, sans engagement (prenez rendez-vous par téléphone)
- ☐ Envoyez-moi votre documentation de 50 pages sur le système Messerli AV
- ☐ Envoyez-moi votre programme de cours (séminaires AV)
- ☐ Envoyez-moi un exemplaire de votre journal «Messages»

Adresse: _____

Téléphone: _____

Prière de renvoyer ce coupon à
A. Messerli SA, 80, rue de Lausanne, 1202 Genève

XVIII^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 25 mai 1974, 8 h. 30, Cinéma Métropole, Lausanne

Convocation et ordre du jour

I. ASSEMBLÉE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SPV

1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles et des sections.
6. Election de 5 membres du conseil d'administration.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.

2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Informations sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués.
6. Discussion du rapport du Comité cantonal.
7. Election de 5 membres du Comité cantonal.
8. Propositions individuelles et des sections.
9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

En cas de votation ou élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1974 sera valable.

Le Comité cantonal.

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du directeur de l'enseignement primaire, M. E. Basset, datée du 5 avril dernier :

« Il appartient aux enseignants qui veulent se rendre au Congrès de la SPV de présenter une demande de congé à l'autorité responsable (président de la commission scolaire ou directeur des écoles). Le Service de l'enseignement primaire donne un préavis favorable à la requête du CC SPV, mais ne peut empiéter sur les prérogatives des autorités communales. »

N'oubliez donc pas de présenter votre demande assez tôt.

N'oubliez pas non plus de vous munir, pour le Congrès, des « Educateurs » N^{os} 12 et 14 où figurent les différents rapports qui y seront discutés, de même que le projet de statuts de la SPR.

J. F.

Rapport d'activité du comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise - année 1973-1974

I. Comité cantonal

Au cours de l'exercice 1973-1974, le CC a tenu 32 séances.

Deux membres du CC, M^{lle} Monique Klein et M. Jean-Claude Badoux, ont renoncé à leur charge en automne 1973 pour des raisons professionnelles. Ils ont été remplacés par M^{me} Madeleine Braissant et M^{lle} Monique Schafroth, élues lors du Congrès d'Orbe, le 3 novembre 1973.

II. Assemblée des délégués SPV

Convoqués à quatre reprises par le CC, les membres de l'AD

1. ont adopté le mémoire SPV concernant la révision de la LCP ;
2. ont eu l'occasion, au cours de deux séances, de s'entretenir avec les animateurs pédagogiques et les maîtres de classes des zones pilotes ;
3. discuteront le rapport d'activité du CC et se prononceront sur les nouveaux statuts SPR.

Autant de points donc sur lesquels les délégués ont pu renseigner ou renseigneront valablement leur section ou leur association.

III. Congrès culturel de la SPV

Ce premier Congrès culturel s'est déroulé à Orbe le samedi 3 novembre 1973.

Ce fut un succès grâce à l'organisation parfaite due à nos collègues d'Orbe qui, en collaboration avec les autorités locales et du district, n'avaient rien laissé au hasard. Que les uns et les autres soient remerciés de leur précieux concours.

Au cours de l'après-midi, ce ne sont pas moins de deux cents personnes qui ont eu le privilège d'entendre M. Henri Hartung s'exprimer avec maîtrise sur ce thème : « Une autogestion pédagogique est-elle possible ? — La réponse de la pédagogie institutionnelle ».

Le N^o 9 de l'« Educateur », préparé avec soin et compétence par Lisette Badoux et Henri Porchet, vous a très complètement renseignés sur ce sujet actuel.

Merci à ces deux collègues, toujours dévoués, qui ont d'autre part publié plusieurs articles consacrés à la réforme de l'école vaudoise.

IV. Relations avec les associations professionnelles

Plusieurs démarches entreprises par les associations auprès de diverses instances ont été appuyées par le CC. Il s'agit notamment du cas de certains de nos collègues relevant maintenant du Service de l'enseignement spécialisé (SES).

La création récente de ce service qui dépend du Département de la prévoyance sociale et des assurances a posé de nombreux problèmes au CC/SPV et à l'AVEA.

Ces problèmes sont de trois ordres :

1. défense du brevet et du statut des maîtres de classes de développement ;
2. révision des statuts et réorganisation de l'AVEA dont les membres se voient soudain relever de deux services rattachés à des départements différents ;
3. accueil au sein de la SPV des enseignants du SES et de leur association.

Si les questions relatives aux deux premiers points sont en partie résolues, il n'en va pas de même de celles concernant le troisième.

Au moment où le statut des maîtres du SES s'élabore, il semble opportun que ces derniers puissent s'appuyer sur une association plus vaste et peut-être plus expérimentée. Aussi, une partie d'entre eux, membres actifs de la SPV, titulaires de classes accueillant des enfants scolarisables, souhaitent que l'association en voie de formation puisse se rattacher à la SPV.

A cet effet une commission désignée par le CC/SPV étudie actuellement les modalités d'intégration de cette nouvelle association et de ses membres au sein de la SPV.

La décision définitive appartiendra à un prochain congrès.

V. Traitements

L'« Educateur » N° 40 a fourni des renseignements très complets concernant les divers éléments de la rétribution globale pour 1974.

Rappelons néanmoins de manière succincte les points suivants :

1. Compensation du renchérissement.

Jusqu'en 1972, la compensation du renchérissement se versait en novembre, pour la période allant du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Depuis 1973, la compensation se fait par anticipation sur la base d'une estimation de l'indice moyen du coût de la vie de l'année suivante.

2. Incidence de l'indice des prix à la consommation sur les salaires.

Pour 1973, l'indice moyen avait été estimé à 135,5 points. Les salaires ont été indexés à ce niveau au moyen d'une allocation complémentaire de 10 % des traitements de base dès le 1^{er} janvier 1973.

L'indice supputé (135,5 points) s'étant révélé inférieur à l'indice réel (139,33 points), la différence (3,83 points) a fait l'objet d'une allocation qu'il faut bien appeler encore de « rattrapage », égale au 2,83 % des traitements bruts (ou 3,09 % des traitements de base). Cette allocation a été versée en mars 1974.

Pour 1974, l'indice moyen a été estimé à 145,4 points. Cette estimation a entraîné une augmentation de 8 % des traitements de base, et de ce fait l'allocation complémentaire a passé de 10 % à 18 % dès le 1^{er} janvier 1974.

Cet indice moyen de référence étant à l'heure actuelle déjà dépassé, il sera nécessaire, le Conseil d'Etat ne remettant

pas en cause le principe de la compensation intégrale du renchérissement, de procéder à un réajustement des salaires au cours de l'année 1974.

Ce dernier point fera l'objet d'une communication lors du Congrès SPV du 25 mai 1974.

3. Prime annuelle.

Elle sera versée sous forme d'allocation unique de fin d'année en même temps que la prime de fidélité, dont elle constituera la base de départ.

Il s'agit donc d'une augmentation réelle du salaire d'un montant unitaire de Fr. 600.—.

4. Allocation de ménage différenciée.

Introduite pour la première fois en 1971, elle n'avait pas été augmentée depuis lors.

Cette prestation a été améliorée de Fr. 120.— par an dès le 1^{er} janvier 1974 pour les ménages comportant 3 enfants et plus.

5. Allocations pour enfants, apprentis et étudiants et allocation de naissance.

Le Conseil d'Etat a désigné une commission extraparlamentaire chargée d'examiner différentes propositions contenues dans plusieurs motions développées au cours de la législature 1970-1974.

Le 15 juin, la commission remettra son rapport au Conseil d'Etat qui le soumettra au Grand Conseil au cours de la session de septembre 1974.

VI. Révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Le rapport préliminaire de la commission extraparlamentaire chargée de la révision totale de la LCP a paru dans le « Bulletin d'Information SPV » au cours de l'été 1973.

Il était accompagné d'un questionnaire auquel de nombreux collègues ont répondu. Sur la base des réponses reçues, le CC/SPV, en collaboration avec la commission des retraites SPV, a élaboré un mémoire que nous avons transmis à la commission extraparlamentaire par le truchement du comité de la Fédération.

Par ailleurs, ce dernier a chargé un actuaire indépendant de procéder à l'étude des propositions des différentes associations membres de la Fédération.

La nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1976 et non le 1^{er} janvier 1975 comme prévu initialement. De ce fait les dispositions transitoires votées par le Grand Conseil pour les années 1973-1974 devraient être prorogées pour 1975.

Signalons enfin que la réponse à la ré-

solution Barblan a paru dans l'« Educateur » ; sa publication n'a suscité ni remarque, ni commentaire, si ce n'est de la part de l'intéressé qui a eu l'occasion de s'entretenir longuement et à satisfaction avec une délégation du CC.

VII. Liberté de domicile

Le CC/SPV a procédé à une enquête générale auprès des sections. Certaines d'entre elles n'ont pas encore répondu à notre appel. De ce fait, nous n'avons pas pu rédiger un mémoire concernant cet objet.

On peut cependant déjà affirmer, sur la base des résultats connus, qu'une nette tendance se dégage en faveur de la liberté de domicile.

VIII. Conseil de la réforme et de la planification scolaires

1. Commission consultative.

Elle ne s'est pas réunie depuis le 12 avril 1973 !

2. Collège d'experts.

Le Département, désirant séparer nettement l'organe de réflexion du pouvoir de décision, a créé le Conseil exécutif de la réforme (CER).

Cette distinction étant faite, il a proposé aux associations d'enseignants de participer aux travaux du collège d'experts. Le CC, après mûre réflexion, a accepté cette proposition en y déléguant C. Cornamusaz, membre du CC.

Nous souhaitons que certains groupes du CREPS, tombés en semi-léthargie, reprennent leur activité avec une vigueur accrue dans l'avenir le plus proche.

IX. Zone pilote de Vevey

Activités du conseil de direction durant la période comprise entre octobre 1973 et fin mars 1974.

Au cours des 8 séances qu'il a tenues, le conseil de direction s'est penché sur les nombreux problèmes relatifs à l'expérience en cours et à ceux posés par la future année scolaire et la mise en route des classes de 5R. Parmi ces diverses activités, nous pouvons relever les points suivants :

1. Entretien avec les maîtres animateurs.

Une séance commune a eu lieu en novembre. Elle a permis aux membres du conseil d'entendre les maîtres responsables exprimer ouvertement leur point de vue sur toutes les questions touchant à l'enseignement dans les 4R. Cette confrontation fructueuse a débouché sur la réalisation suivante :

2. Visites dans les classes de 4R.

Le conseil s'est réparti les 5 groupes de la zone, un horaire des rencontres a été mis sur pied et les membres du conseil ont pu assister à divers colloques de préparation qui leur ont permis de se rendre compte de visu des problèmes d'enseignement que les maîtres avaient à résoudre.

3. Horaire hebdomadaire des élèves de 4R et 5R en 1974-1975.

L'examen de l'horaire en vigueur dans les 4R, les remarques et souhaits des maîtres et du directeur ont amené le conseil à modifier la répartition des périodes de 40 minutes. Ainsi, les mathématiques, le français et l'allemand bénéficieront chacun d'une période d'appui. En allemand, les périodes de 40 minutes seront ramenées à 30 minutes, les disciplines d'éveil passeront de 5 à 6 périodes et le maître de classe se verra attribuer une période « sans affectation déterminée ». L'horaire hebdomadaire des élèves passera ainsi de 36 à 39 périodes réparties comme suit :

- 6 × 5 périodes pour les matinées
- 3 × 3 périodes pour les après-midi

4. Engagement des nouveaux maîtres de classes.

Cette année encore, l'engagement est basé sur le volontariat. Pour les 25 nouvelles classes de 4R qui s'ouvriront en septembre 1974, la zone pilote dispose de 22 candidats. Trois postes encore vacants ont été mis au concours ce printemps.

5. Cahier des charges des maîtres en 1974-1975.

Après maintes péripéties et échanges épistolaires entre la SPV, les enseignants primaires de la zone et le DIP, le cahier des charges actuellement en vigueur dans les 4R, soit :

- enseignants primaires : 30 à 32 périodes de 40 minutes ;
 - enseignants secondaires : 28 périodes de 40 minutes ;
- a été reconduit pour l'année 1974-1975.

6. Introduction des cours à niveau en 5R.

Comme ce fut le cas à Rolle en 1973, le problème de l'introduction des cours à niveau en allemand se posait pour les futures 5R. Il était normal que les personnes directement concernées, soit les maîtres enseignant l'allemand, puissent donner leur avis. Sur 19 maîtres, 16 se déclarèrent opposés à l'introduction des niveaux et 3 s'abstinrent. Le conseil de direction a décidé alors de soutenir la demande qui sera faite auprès du DIP, afin que l'enseignement de cette branche selon la méthode Montani puisse se pour-

suivre en 5R dans les mêmes conditions qu'en 4R.

X. Cours de perfectionnement

Fait réjouissant, ce ne sont pas moins de 1400 collègues qui se sont inscrits à nouveau en vue de suivre les cours officiels de perfectionnement. N'est-ce pas la preuve que de tels cours répondent à une réelle nécessité ?

Le DIP a tenu compte, dans une large mesure, des propositions formulées par le CC/SPV ou les comités des associations.

XI. Crêt-Bérard

En automne 1973 s'est déroulé le XV^e Séminaire de la SPV.

Nombreux furent nos collègues qui pour y participer n'hésitèrent pas à sacrifier la moitié de leurs courtes vacances automnales, prouvant ainsi leur volonté de se perfectionner.

XII. Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud

Le président de la Fédération, élu le 31 janvier 1973, a donné sa démission pour des raisons professionnelles et de santé.

Nous ne pouvons que regretter la décision irrévocable de M. Eugène Kuttel. Un nouveau président devrait être désigné lors de la prochaine assemblée des délégués fixée le 26 avril 1974 à Epalinges.

Le secrétaire de la Fédération, M. Maurice Rochat, après plusieurs années de fructueuse activité, a également décidé de renoncer à sa charge. Son successeur sera aussi désigné le 26 avril.

Rapports des commissions et délégations de la SPV (suite et fin)

Rapport 1973-74 de l'activité générale du GRETI

L'année 1973-74 au GRETI a été caractérisée par les points suivants :

— Tout d'abord, il faut signaler les départs simultanés de MM. Jean Carraud, administrateur, et Jean-Claude Gressot, animateur pédagogique. Le Conseil a aussitôt ratifié la nomination de M^{me} Gagnebin, présentée par le bureau. M^{me} Gagnebin s'occupera désormais de l'administration générale du

XIII. Société pédagogique romande

L'« Educateur » a tenu régulièrement nos membres au courant des activités du comité central de la SPR.

L'assemblée extraordinaire des délégués du 1^{er} décembre 1973 a pris position sur le rapport : « Enseignement secondaire de demain » ; elle a adopté par ailleurs le budget 1974 de la SPR et celui de l'« Educateur ».

Les nouveaux statuts, dont le projet a été publié dans le « Bulletin » N° 12, devraient être votés lors de la prochaine assemblée des délégués SPR fixée au mois de juin. Ils seront préalablement soumis à l'AD/SPV du 8 mai, ainsi qu'à l'approbation du Congrès SPV du 25 mai 1974, après l'adoption du présent rapport d'activité.

Le prochain Congrès SPR se tiendra à Genève, en novembre. Il aura pour thème « L'école, perspectives nouvelles ».

XIV. Conclusion

La plupart des objectifs prioritaires définis lors des congrès antérieurs sont atteints ou en voie de l'être.

La réalisation de chacun d'eux ne peut s'accomplir qu'au prix d'un effort constant ; elle ne dépend d'ailleurs pas toujours et entièrement de notre seule volonté ; nous sommes cependant convaincus que s'il est des obstacles difficiles à franchir, il n'en est point d'insurmontables !

Ce fut notre raison d'agir.

Lausanne, le 16 avril 1974.

Pour le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise :

Le président :

F. Perreaud.

dernier nécessite une réduction des dépenses, ce qui limitera forcément l'action à venir du groupe à des points essentiels. Le Conseil s'est penché sur le problème afin de redonner un second souffle à l'organisation. En fait l'épine dorsale de la politique du GRETI va être constituée de deux lignes directrices parallèles. D'une part continuer l'information et la formation théorique de tous ceux ayant une tâche d'enseignement, notamment sur le plan des techniques d'instruction, d'autre part aller au-delà de ce premier stade et animer et coordonner pratiquement les essais des nouveaux moyens et nouvelles méthodes de formation.

En fait, si le premier point de son activité, qui fut le seul jusqu'à présent auquel le GRETI s'attacha, se développe toujours grâce au succès des séminaires d'été, le second point connaît des difficultés de mise en marche faute de moyens pour réaliser cet ambitieux objectif. Cependant, par là même, le GRETI souhaite aborder carrément la mise sur pied d'une Education permanente aussi large que possible. A ce propos, M. Gressot, alors animateur du GRETI, effectua au cours de 1973 une enquête auprès des membres du Groupe. Toujours dans ce but, le GRETI est entré en contact avec la FSEA (Fédération suisse de l'Education des Adultes), section romande, et a organisé le 20 octobre 1973 une rencontre entre les représentants des divers secteurs s'occupant d'Education permanente en Suisse romande afin d'élaborer une stratégie commune et déboucher vers la constitution d'une commission romande de liaison en matière d'EP. Ces contacts, enrichissants, ont permis de découvrir avec une certaine acuité les convergences et divergences de vue entre des groupements aussi divers que l'enseignement, l'économie, l'université, les syndicats, etc... Il s'agissait également de trouver, au cours de cette entrevue, un éventail d'actions concrètes communes, réalisables rapidement pour tous les groupes représentés. En fait, il s'est avéré très difficile d'en établir une liste précise, chacun des secteurs ayant une conception spécifique de l'Education permanente. Malgré ces difficultés, 3 points ont semblé faire l'unanimité et pouvoir faire l'objet d'actions concrètes :

- mettre sur pied un cours romand d'animateurs de formation d'adultes ;
- élaborer une structure d'Université pédagogique romande (problème actuellement étudié par une commission) ;
- créer un Congrès romand de l'Education permanente ; un groupe de travail GRETI-FSEA se penche sur le problème.

C'est donc dans ces 3 directions que va se porter l'effort du GRETI dès cette année. Il souhaite ainsi faciliter la collaboration de toutes les personnes et groupements intéressés par l'EP en leur offrant un terrain de rencontre et de dialogue, afin que des solutions satisfaisantes pour tous soient trouvées.

Il reste encore à relever le mouvement que le groupe ICO prépare activement en posant le problème des relations entre l'école et l'économie. A ce propos, des rencontres ont déjà eu lieu et ont montré à quel point il est nécessaire qu'un dialogue s'établisse entre ces deux mondes qui jusqu'à maintenant se sont méconnus, voire presque ignorés. Là également, le problème de la formation professionnelle s'est trouvé confronté à celui plus général de l'Education permanente. Il s'agit de voir clairement quelle place cette formation professionnelle peut prendre dans le cadre très large de l'EP. Il s'agit surtout de repenser tout le système scolaire et sa liaison avec l'économie. L'ICO, sous-groupe du

GRETI, va continuer son effort dans la recherche d'un contact plus étroit et permanent entre école et économie.

Comme on peut le constater, le GRETI a amorcé un tournant décisif dans sa politique. Mais cela a nécessité un remaniement et une réorganisation au sein du Conseil d'administration, qui s'est structuré en groupes de travail prenant en mains des tâches précises. Cette nouvelle activité, plus dynamique, du Conseil a pour but non seulement de décharger le bureau, mais aussi de faire participer plus activement les membres à la politique que le GRETI est en train de lancer. Espérons que ce second souffle, dont toutes les modalités comme les conséquences ne sont pas encore toutes clairement définies, loin de là, ce second souffle tant recherché depuis plus d'un an aboutira à des résultats concrets pour le bien de l'Education permanente et des techniques d'instruction.

J.-C. Mauroux.

Délégué F. C./SPV.

Cotisations 1974

(Rappel)

Suivant décision du congrès 1973, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section :

Fr. 105.—

Les membres actifs des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 101.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section :

Fr. 21.—

Les membres associés des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. : 17.—**

Si ce n'est déjà fait, nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1974 au **CCP 10 - 2226.**

Attention :

LORS DU CONGRÈS DU 25 MAI 1974, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRETE, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1974 SERA VALABLE.

Secrétariat général SPV.

Procès-verbal du premier Congrès culturel de la Société pédagogique vaudoise

Orbe, samedi 3 novembre 1973, Aula du Collège de Chantemerle

Assemblée statutaire d'automne

A 14 h. 15, le président du Congrès, Georges Dubuis, ouvre l'assemblée en ces termes :

Madame, Mademoiselle, Messieurs les invités,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues,

En ouvrant le 18^e Congrès SPV, j'ai l'honneur, au nom du bureau de l'assemblée et du comité cantonal, de vous saluer en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue.

Je vous remercie de manifester par votre présence votre intérêt à notre profession et votre attachement à notre société.

J'espère que vous prendrez plaisir à ce premier congrès culturel prévu par nos nouveaux statuts ; la participation de notre conférencier, M. Henri Hartung, en est déjà la garantie.

La découverte de la région d'Orbe, l'accueil qui nous y est réservé, les activités musicales ou historiques qui nous seront proposées en sont l'assurance.

Je salue particulièrement les jeunes collègues qui pour la première fois se joignent à nous, en souhaitant qu'ils trouvent dans notre société l'appui corporatif et professionnel qu'ils cherchent, et qu'ils y apportent leur enthousiasme créateur au profit d'une école toujours plus vivante, mieux adaptée.

Le président salue de nombreux invités ; ce sont : M. Pierre Cavin, substitut du Préfet d'Orbe, M^{me} Liliane Vautier, Présidente du Conseil communal d'Orbe, MM. Pierre Candaux, André Sordet, Jean-Claude Vautier et Jean-Louis Recordon, députés, MM. Georges-André Millioud, syndic d'Orbe, Firmin Magneat, syndic de Romainmôtier, Jean-Pierre Tuscher, président de la Commission scolaire de Romainmôtier, Paul Läng, directeur du Collège d'Orbe, les représentants de la presse.

M. le syndic d'Orbe, M. Georges-André Millioud, présente avec brio sa ville et son histoire.

M. Michel Grandjean, président SPV de la section d'Orbe, donne divers renseignements d'ordre pratique pour la fin de l'après-midi, les activités à choix.

Communications du comité cantonal

Le président du comité cantonal donne divers renseignements concernant :

- les retraites ;
- la réforme ;
- le statut horaire ;
- les traitements.

Il rappelle, en les remerciant, que deux membres quittent le CC, ils devront être remplacés au cours de la présente assemblée.

Il remercie les autorités d'Orbe et la SPV d'Orbe pour leur accueil et leur travail.

Election de deux membres au CC

(art. 49 des statuts)

Après que le président de l'assemblée ait rappelé les noms des deux candidates, parus dans l'« Educateur », M^{lle} Schafroth, de Vevey, et M^{me} Braissant, de Lausanne, celles-ci sont élues par acclamation.

Conférence de M. H. Hartung

La partie corporative close, M. Perreaud, président du comité cantonal, présente le conférencier et le remercie de sa participation. Le compte rendu de la conférence a déjà paru dans l'« Educateur » N° 9.

Au nom de l'assemblée, le président remercie M. Henri Hartung, relevant qu'au moment où l'école s'efforce de mieux s'adapter à la vie, il est utile d'entendre la voix d'un « maître » dont les conceptions ne sont pas le fruit d'une réflexion purement théorique, mais le résultat d'une expérience longuement mûrie au contact des hommes et des événements vécus.

Cours de relaxation et de gymnastique respiratoire

Méthode Klara WOLF

Les prochains cours de respiration consciente, d'assouplissement et de relaxation débutent le lundi 29 avril.

Horaire

Du lundi 29 avril au 17 juin : 16 h. 35, salle de rythmique, collège de Chailly, Lausanne.

Vacances - Voyages - AVECER

Malgré ses 9 ans d'existence l'AVECER (Association des voyages d'études du corps enseignant romand) est encore peu connue.

Cette association pourrait développer son activité si le nombre de ses membres augmentait.

Projets pour l'été 74

Croisière d'Amsterdam au SPITZ-BERG (du 6 au 20 juillet). Cabines à partir de Fr. 1635.—.

Croisière en MER NOIRE, de Venise

AVEPS

Val-d'Isère 75

Pour tous les adeptes du ski de printemps, l'AVEPS serait disposée à mettre sur pied en avril 1975 (trop tard pour 1974) un cours de 7 jours dans la prestigieuse station française de Val-d'Isère.

Le déplacement s'opérerait en voitures. Le séjour, comprenant pension complète, libre parcours sur 75 installations de remontée mécanique (Val-d'Isère, Tignes, col de l'Iseran), 2 trains et l'accès à la piscine, reviendrait à environ 425 fr.

La séance est levée à 16 h. 15.

Un vin d'honneur est ensuite offert aux participants par la Municipalité d'Orbe.

Pour les participants qui le désirent, la journée se prolonge par :

- un entretien avec le conférencier ;
- une visite du musée d'Orbe, des mosaïques et de la nouvelle bibliothèque ;
- un concert en l'église de Romainmôtier par l'organiste titulaire, M. Michel Jordan ;
- un repas en commun à Romainmôtier.

Le président :

G. Dubuis.

Du mardi 30 avril au 11 juin : 20 h., du jeudi 2 mai au 13 juin : 12 h. 15, salle de paroisse de Montriond, av. Daples 50, Lausanne.

Inscriptions le plus vite possible

Par écrit ou par téléphone au 26 63 19, le matin avant 9 h. Renseignements auprès de S. Ogay, tél. (021) 32 31 13.

à Yalta (du 6 au 20 juillet). Cabines à partir de Fr. 1585.—.

Projets pour Noël 74

EGYPTE.

DJIBOUTI et le YEMEN.

Si l'un de ces voyages vous intéresse, hâtez-vous de vous inscrire.

Vous recevrez nos programmes en versant à l'AVECER une finance d'entrée de Fr. 10.—. (CCP 10 - 25028).

Veuillez adresser demande de renseignement ou inscription à **Violette Blanchoud**, Daillettes 8, 1012 Lausanne.

en chambre avec eau courante et 475 fr. en chambre avec bains.

Afin de prévoir des réservations assez tôt, nous prions ceux qui s'intéresseraient à un tel séjour d'en informer de suite : Paquier J.-P., Villardiez 18, 1009 Pully.

à détacher et à envoyer à J.-P. Paquier

Je soussigné(e) m'intéresse au cours de Val-d'Isère 1975.

Signature :

Volley

Tournoi des maîtres : 1. masculin ;
2. mixte (minimum 2 dames).

Lieu : Vallée de la Jeunesse, Lausanne.

Date : 15 mai.

Délai d'inscription : 18 avril, auprès de
M. Lavanchy, route de la Mouline 2,
1022 Chavannes.

Athlétisme

Régionales + finale cantonale, 15 ans
(1959) et plus jeunes.

Disciplines :

1. Par équipe (triathlon, 100, 600) 5 ×
80 m.

2. Individuel (15 ans) triathlon.

Triathlon filles : 60 m., longueur, petite
balle.

Triathlon garçons : 80 m., hauteur,
poids 4 kg.

Par équipe : 7 élèves, 6 résultats comp-
tent. Pour le 600 et le 1000, 4 élèves (3
résultats, qui doublent pour le classe-
ment).

Les 3 meilleures équipes filles et les
3 meilleures équipes garçons seront quali-
fiés pour Berne. Dès ce moment-là, les
filles devront s'entraîner pour le 80 m.
et le 1000 m. (épreuves filles à Berne,
pour les courses).

Barème : à décider, mais très proba-
blement celui de la Journée suisse, le
barème J + S, 14 à 20 ans.

Finale cantonale à Vidy le 19 juin (en
cas de mauvais temps, le 26).

Délai d'inscription : 10 juin à l'OEPJ.

Natation

Finale cantonale à Mont-Repos, le
19 juin.

Organisateur : P. Rheiner, La Conver-
sion.

Délai d'inscription : 10 juin à l'OEPJ.

1. Individuel (15 ans) : 50 m. dos (libre)
50 m. poitrine (libre).

2. Par équipe (7 élèves) :

a) 50 m. dos (libre)/50 m. poitrine
(libre) ;

b) relais 6 × 50 m. Dans l'ordre :

1. crawl dos
2. brasse poitrine
3. brasse p. (ou dauphin)
4. crawl p.
5. crawl p.
6. crawl p.

Les deux meilleures équipes filles et
les deux meilleures équipes garçons iront
à la Journée suisse à Berne, le 18 sep-
tembre.

Aviron

Cours d'initiation.

Date : 5 juin à Lausanne-Ouchy.

Délai d'inscription : 24 mai, auprès de
R. Libal, Lausanne.

L'an dernier, nous étions douze ! Ce
cours mérite cette année une plus forte
participation. Merci.

Chef technique d'été :

A. Rayroux.

CONGRÈS SPV

25 mai 1974

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausan-
ne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Convocation

Les membres de la Société pédago-
gique genevoise sont convoqués en

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

le mercredi 8 mai 1974, à 17 h. 15,
à la salle communale d'Onex.

Ordre du jour

1. Admissions, radiations.
2. Rapport d'activité du comité sur
l'exercice écoulé. Discussion de
ce rapport (voir « Educateur »
N° 14 du 3.5.1974).
3. Rapport sur les exercices finan-
ciers 1972-1973 et 1973-1974. Dis-
cussion de ces rapports (voir
« Educateur » N° 14 du 3.5.1974).
4. Rapport des vérificateurs des
comptes.
5. Vote de ces rapports : décharge
au comité.
6. Fixation du montant de la coti-
sation annuelle :
 - a) des membres actifs ;
 - b) des couples ;
 - c) des membres en congé.
7. Nomination des membres hono-
raires retraités.
8. Election du comité.
9. Discours du président sortant.

10. Ratification de l'élection du pré-
sident et des vice-présidents.

11. Propositions individuelles et di-
vers.

A la fin de l'assemblée — soit à
20 heures environ — un apéritif sera
servi à tous les membres présents. La
soirée se prolongera par un repas
sympathique et sans protocole. (Prix
dans les normes habituelles.) **Inscrip-
tions** jusqu'au lundi 6 mai auprès de
P. Matthieu, tél. (022) 48 24 41, (ou
ch. des Amazones 12, 1224 Chêne-
Bougeries.)

ATTENTION !

« L'assemblée administrative an-
nuelle est obligatoire pour tous les
membres actifs sous peine d'une
amende de **Fr. 20.** — pour chaque
membre absent qui n'a pas présenté
une excuse reconnue valable par le
comité » (art. 13, al. 2).

« Tout membre désireux d'apparte-
nir au comité devra faire acte de can-
didature dans un délai de 8 jours
après l'envoi de la convocation de
l'AAA » (art. 14).

Excuses et candidatures doivent
être envoyées à : R. Grob, route de
Mategnin 33, 1217 Meyrin.

Pour le comité,
le président : R. Grob.

Rapport d'activité du Comité SPG

L'EXERCICE 1973-1974

1. Préambule

L'exercice 1973-1974, tout aussi chargé
que les précédents, n'a été marqué par
aucune entreprise nouvelle, exception fai-

te de l'organisation du congrès d'autom-
ne sur le thème « Analyse d'un moment-
clé de la scolarité ». La poursuite des
multiples travaux engagés en 1973 ont
accaparé la majeure partie des efforts du
comité. Certains de ces travaux ont été
menés à terme.

D'autre part, rappelons que Genève accueillera en automne 1974 les enseignants de Suisse romande à l'occasion du 33^e Congrès de la SPG. L'organisation de cette manifestation importante nécessite une activité intense du comité en plus de ses tâches habituelles.

L'ensemble de ces charges implique une mobilisation constante de chacun des membres du comité, qui investissent une grande partie de leur temps et de leurs énergies pour parvenir à les assumer.

2. Effectifs

2.1. La SPG compte actuellement 780 membres actifs dans ses fichiers.

2.2. Quelques-uns ne sont pas titulaires de classes (maîtres de disciplines spéciales, maîtres de méthodologie, instituteurs(trices) en congé).

Si l'on considère que pour les 1390 classes genevoises, le corps enseignant breveté représente 970 personnes, on s'aperçoit que le taux d'affiliation de la SPG est très élevé, puisqu'il atteint, en effet, le pourcentage réjouissant de 75 % en chiffres ronds. Il y a tout lieu d'être satisfait de l'augmentation des effectifs qui, de 627 en 1972, ont passé à près de 800.

2.3. L'effort de recrutement (en particulier dans le secteur de l'enseignement infantin) doit être poursuivi. Certains collègues, plus par négligence que par opposition, restent encore en dehors du mouvement.

Les séances de recrutement auprès des nouveaux brevetés semblent moins efficaces que l'action auprès des collègues déjà en activité et qui ressentent davantage la nécessité du regroupement des forces, de l'action collective.

3. Activités internes

3.1. Congrès d'automne 1973.

Ce congrès, complément « culturel » de notre assemblée administrative annuelle, a connu un retentissement certain.

Le rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » qui en constituait le thème, a intéressé non seulement de nombreux collègues, mais encore divers milieux, associations de parents, partis politiques, etc.

On sait le travail intense que l'élaboration de ce rapport a demandé aux membres de la commission enseignement infantin - enseignement primaire, ainsi qu'au comité de la SPG qui, devant les dépenses qu'aurait occasionnées l'impression du rapport, ont décidé d'effectuer eux-mêmes la confection et la distribution du rapport.

L'ensemble des frais relatifs au con-

grès, et surtout la participation relativement décevante des membres SPG à la discussion du rapport (environ 230 personnes) incite à remettre en question l'organisation d'une manifestation de cette importance, encore qu'on ne puisse en tirer aucune conclusion définitive pour l'avenir ; en effet, la « nouveauté » que constituait ce congrès a peut-être surpris ou retenu certains collègues qui, à tort croyons-nous, ne se sont pas sentis concernés.

3.2. Saisissant l'occasion du congrès, le comité avait décidé d'organiser à l'aula de Geisendorf, la projection publique du film « Le Pays de mon Corps », d'Agnès Comtat et Claude Champion. L'intérêt suscité par cette production est attesté par la discussion qui a suivi la séance, discussion qui prouve qu'une réalisation non commerciale peut non seulement remplir une salle mais intéresser un public très varié.

3.3. Les autres commissions n'ont pas chômé durant cette année, bien qu'elles n'aient pas encore toutes abouti à un rapport ; les conclusions de ces travaux seraient d'ailleurs bien difficiles à mettre en discussion en assemblée dans l'immédiat.

Outre,

- la commission évaluation du travail scolaire,
- la commission des prix de fin d'année,
- la commission enseignement infantin - enseignement primaire,

déjà constituées,

trois autres commissions ont été mises sur pied :

- la commission pédagogie curative,
- la commission activités créatrices,
- la commission des classes rurales.

Toutes ces commissions se sont réunies à plusieurs reprises et groupent chaque fois plus d'une dizaine de collègues.

3.4. Le groupe du comité chargé de dépouiller le questionnaire sur l'inspection a consacré de nombreuses soirées à ce travail ; les articles parus dans l'« Educateur » ont pu permettre à chacun de se faire une idée de l'éventail des opinions. Il appartenait au groupe de dresser un inventaire des réponses, de les regrouper par analogie, d'expliquer un certain ordre de classement par quelques commentaires. Vouloir lui attribuer la responsabilité de citations, ou lui faire un procès d'intention, c'est ne pas tenir compte d'une procédure de dépouillement annoncée à l'avance.

3.5. Une réunion avec les maîtresses de couture a permis de dissiper quelques malentendus et quelques inquiétudes à propos de l'introduction des nouveaux

programmes romands. Si la SPG, en effet, ne défend pas la couture en tant que discipline spécifique dans l'enseignement, elle entend garantir leur travail aux maîtres de disciplines spéciales actuellement en fonction.

4. Assemblées

Outre le congrès d'automne, 3 assemblées ont été convoquées, la dernière consacrée uniquement au problème de l'inspection.

4.1. Le nombre limité d'assemblées qu'il est possible de réunir au cours d'un exercice, conduit à n'inscrire que des sujets d'importance à leur ordre du jour. C'est ainsi qu'ont été traités les points suivants :

- réforme des études pédagogiques,
- introduction de l'allemand dans l'enseignement primaire ;
- suite à donner au rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité (enseignement infantin - enseignement primaire),
- inspectorat des disciplines spéciales,
- inspectorat,
- nouvelle loi des traitements.

La fréquentation des assemblées a été parfois décevante. Le nombre des membres présents a varié entre 80 et 200 personnes ; ce taux de participation, pour satisfaisant qu'il puisse paraître lorsqu'on le compare à la fréquentation des assemblées d'autres associations, laisse songeur quand on sait que les conditions de travail de l'ensemble du corps enseignant dépendent des décisions prises.

4.2. Chaque assemblée a été l'occasion d'une convocation individuelle, accompagnée d'informations permettant aux membres de préparer leur position.

A propos de l'inspection, un document reflétant la position du comité a été soumis avant l'assemblée à l'ensemble des collègues. Adopté à une très forte majorité, à l'exception de la dernière partie qui n'a pu être discutée faute de temps, ce texte constitue la position de la SPG dans les négociations qui doivent s'ouvrir au niveau du Département de l'instruction publique.

5. Information des membres

Outre les commentaires accompagnant chaque convocation d'assemblée, le comité s'est efforcé de tenir les membres au courant de ses activités.

5.1. Les rubriques genevoises de l'« Educateur » ont été largement alimentées. Aucun numéro n'a paru sans articles genevois. Le respect des délais imposés par la rédaction de l'« Educateur » constitue souvent une gageure qu'a tenue

avec obstination la rédactrice genevoise, Liliane Urben.

5.2. L'essai d'une autre forme d'information a été tenté sous la forme d'affichettes placées dans les salles de maîtres. Malheureusement, le temps a manqué pour soutenir le rythme de parution et un seul envoi a été réalisé.

L'expérience devra être poursuivie ; en effet, il apparaît que l'information dans la salle des maîtres peut être l'occasion d'échanges dans les bâtiments et de relations plus étroites entre le comité et les membres.

5.3. La proposition du comité de contacts entre le corps enseignant d'une école et une délégation du comité, n'a pas connu le succès escompté. Aucune rencontre n'a été sollicitée.

6. Relations avec d'autres groupements

6.1. Relations avec la SPR

Le travail effectué par la SPR sur le plan romand est intense et nécessite de nombreuses séances de coordination.

Les relations avec les associations des autres cantons sont excellentes. Grâce à l'esprit qui règne entre enseignants, les positions sont le plus souvent convergentes.

La nécessité d'une SPR forte est devenue évidente. De plus en plus nombreuses sont les décisions qui se prennent au niveau romand. La coordination romande implique une collaboration accrue entre enseignants de divers cantons.

Le comité SPR, dirigé avec compétence et diplomatie par M. J.-J. Maspéro, aidé de MM. Y. Rial, Y. Brun, J. Jaecklé et M. Marelli, travaille avec persévérance pour renforcer cette cohésion, ce qui n'est pas une sinécure en dépit de la bonne volonté manifeste de chacun.

Genève a la lourde tâche d'organiser le Congrès SPR 1974, sur le thème « Ecole, perspectives nouvelles ». Ce congrès aura lieu les 8 et 9 novembre prochain ; la préparation de cette importante manifestation est déjà très avancée. Elle requiert temps et initiative de la part des membres de la commission ad hoc, qui ne manquent ni de travail, ni de bonne humeur ! La collaboration de tous sera bientôt requise. Le comité compte sur l'appui de chacun des membres.

Deux membres genevois (L. Urben et R. Grob) participent à la rédaction du rapport « L'Ecole, perspectives nouvelles ».

CIRCE II est maintenant constituée ainsi que ses sous-commissions. Chargée d'élaborer les programmes des degrés 5 et 6, cette commission implique une collaboration soutenue avec nos collègues secondaires puisque ces degrés appartiennent

à plusieurs cantons à l'enseignement secondaire. Les enseignants genevois qui siègent à CIRCE II sont M^{me} Y. Haldas et C. Pleines, du C.O.

Plusieurs collègues participent à d'autres commissions romandes :

— Josiane Charbonnier, pour CORMEP (moyens d'enseignement),

— Pierre Bernhard, pour les statuts SPR,

— Arlette Notz, Yvan Brun, Denis Perrenoud et R. Grob pour l'éducation permanente.

6.2. Relations avec l'AMSEP

L'entente entre la SPG et l'AMSEP se renforce. Plusieurs démarches communes ont été entreprises visant à améliorer la solidarité du corps enseignant genevois.

6.3. Relations avec les associations secondaires

Au rythme d'une séance par mois, les 4 associations d'enseignants genevois (AMSEP - FAMCO - UCESG et SPG) se retrouvent autour d'une table pour examiner les problèmes communs.

Depuis peu l'AGEET (Association des enseignants techniques) délègue des observateurs à ces réunions.

Une position commune a été arrêtée à propos de la motion Piazzalunga (vacances scolaires de printemps), du certificat de bonne vie et mœurs, de l'intégration du corps enseignant dans la nouvelle échelle des traitements, de l'extension de certains articles du nouveau statut des fonctionnaires au corps enseignant.

D'autres aspects de la profession enseignante (traitements) ont été abordés et donneront peut-être lieu à des démarches communes.

6.4. Relations avec le Cartel intersyndical

Le comité suit de très près les travaux du Cartel par ses deux représentants au comité du Cartel : Véronique Clerc et R. Grob.

Dans le cadre de l'évaluation des fonctions, un travail considérable a été effectué par Paul Dünner.

De même, un rôle prépondérant a été joué par Jean Mermoud dans la commission paritaire chargée d'étudier la nouvelle loi des traitements.

L'ensemble de ces problèmes demande un investissement considérable de la part du comité du Cartel que dirige avec fermeté M. S. Moser.

6.5. Relations avec les associations de parents

Deux à trois fois par an, le comité rencontre les représentants des associations de parents des écoles primaires. Ces échanges, très fructueux, ont permis d'établir des relations très cordiales.

A plusieurs reprises le Groupement genevois des associations de parents, par la voix de sa présidente M^{me} D. Stihl, a apporté son soutien à la SPG.

7. Relations avec le DIP

7.1. Relations avec la Direction de l'enseignement primaire

7.1.1. Séances des délégations

Sept séances ont été convoquées au cours desquelles ont été évoqués, entre autres, les points suivants :

- besoin en personnel enseignant,
- éducateurs de pédagogie curative,
- service médico-pédagogique,
- organisation des classes,
- activités créatrices,
- spectacles pour enfants,
- éducation permanente - formation continue - recyclages,
- statut des maîtres d'activités parascolaires (postes à mi-temps),
- expériences pédagogiques,
- suite à donner aux rapports « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » et « La première année : avant, après »,
- instructions réglementaires,
- inspection des disciplines spéciales,
- informations CIRCE au corps enseignant.

7.1.2. Les relations entre la DEP et le comité SPG se sont considérablement tendues, à propos de la formation continue déjà, — dossier en suspens depuis plusieurs années et au sujet duquel des divergences sont apparues — ensuite à propos de l'enquête faite par la SPG sur certains aspects de l'inspectorat.

7.1.3. Formation continue

Trois documents ont été soumis à la DEP.

Si le principe de la formation continue (perfectionnement) est admis, les modalités sont toujours à l'étude au niveau du département. Non seulement l'année d'étude de congé dont peuvent bénéficier nos collègues secondaires n'est pas acquise, mais encore les autres formes de perfectionnement ne sont pas encore établies, malgré les propositions très concrètes et répétées de la SPG. En attendant que les conditions générales de la formation continue soient définies, les opérations de recyclage et de perfectionnement font l'objet d'accords décidés de cas en cas.

7.1.4. Aspects de l'inspectorat

L'enquête de la SPG a été très mal accueillie par le DIP. Aucune discussion n'a encore pu avoir lieu à ce sujet, si ce n'est sous la forme d'une déclaration du directeur de l'enseignement primaire et d'une réponse du président de la SPG.

Le dialogue direct entre inspecteurs et SPG n'a pu être établi, malgré l'offre répétée faite par la SPG.

Bien des malentendus auraient pu être évités si, d'une part, les comptes rendus de l'« Educateur » avaient été lus sans a priori négatifs et si, d'autre part, la discussion avait pu être abordée beaucoup plus vite.

Nul ne contestera, en effet, que l'inspecteurat est un des aspects les plus importants de notre profession et que le mettre en discussion peut être tenu pour légitime.

Quant à la manière, chacun, bien sûr, est libre de l'apprécier selon ses propres critères.

La position du comité, partagée pour l'essentiel, par l'assemblée, est actuellement connue. C'est donc maintenant qu'il convient de juger si les procès d'intentions étaient fondés ou non.

7.1.5. Règlement de l'enseignement primaire

Un accord a pu être réalisé sur l'ensemble du règlement actualisé, à l'exception de l'art. 8 concernant les attributions des inspecteurs de disciplines spéciales.

Les instructions réglementaires ont été à leur tour discutées. Leur actualisation a amené quelques changements importants, bien que peu nombreux. Certains problèmes de fond restent posés et demanderont encore de nombreuses et peut-être difficiles négociations.

7.1.6. Recrutement en personnel enseignant

La situation transitoire pose des problèmes ardu. En effet, compte tenu de la stabilisation massive des suppléants, le nombre d'enseignants titularisés rejoint petit à petit l'effectif des classes et l'engagement de nouveaux suppléants (surnuméraires) ne peut être envisagé que pour une ou deux années. D'autre part, le secteur primaire mis à part, le nombre des candidats doit être limité puisque dans trois ans (moment de leur entrée en fonction) la situation devrait être assainie.

Dès lors, il semble impossible pour l'instant — certaines écoles mises à part — d'envisager une diminution des effectifs d'élèves par classe en augmentant le nombre de classes.

Néanmoins, en raison d'un nombre plus élevé que prévu des départs ou de demandes de congés, une augmentation du nombre de candidats doit être proposée.

7.1.7. Etudes pédagogiques

La limitation du nombre des candidats ainsi que l'échéance de 1976 — date à laquelle tous les futurs enseignants

devront être titulaires d'une maturité — nécessite une réorganisation des études pédagogiques, pour laquelle trois commissions ont été nommées : Françoise Vagneux et R. Grob participent à la première, chargée d'étudier l'organisation de la première année et notamment les modalités de la sélection des candidats, tandis que Josiane Stranieri et Liliane Urben collaborent à une meilleure liaison de la deuxième et de la troisième années en tenant compte de l'option A (degrés 1 Enf. à 2 P) et de l'option B (3 P à 6 P). Enfin Louis Vaney fera partie de la commission mandatée pour réétudier la formation des enseignants de classes spécialisées.

7.2. Relations avec le chef du Département

7.2.1. Les attributions des inspecteurs de disciplines spéciales ont entraîné un volumineux échange de correspondance. A plusieurs reprises, les positions de la SPG ont dû être précisées. Car il est ardu de faire admettre qu'animation et contrôle sont difficilement compatibles et que la réaction d'un collègue est nécessairement différente selon qu'on vient contrôler son travail ou lui apporter un soutien.

Alors que la SPG persiste à affirmer le besoin d'assistants pédagogiques, elle s'oppose à ce que ceux-ci exercent des fonctions de sous-inspecteurs, ceci surtout au moment où les textes réglementaires légalisent la fonction d'assistant.

Le règlement étant de la compétence du Conseil d'Etat, la SPG a demandé à être entendue au sujet de ce fameux art. 8 et un complément d'étude a été proposé par le Conseil d'Etat. Le comité attend maintenant la position du chef du Département de l'instruction publique.

7.2.2. La proposition faite par le comité de la SPG de tenter l'expérience d'une circonscription dont le corps enseignant se répartirait les charges de l'inspecteur, n'a pas été agréée par M. Chavanne, qui estime que sans sortir du cadre actuel de l'inspecteurat, de nombreuses améliorations peuvent être recherchées. Une séance devrait en principe avoir lieu prochainement pour aborder l'ensemble du problème de l'inspecteurat.

7.2.3. M. Chavanne a apporté un soutien très positif pour l'organisation du Congrès SPR. Ses interventions ont été vivement appréciées.

8. Activités diverses

8.1. Evaluation des fonctions

Les travaux touchent à leur fin. Des efforts considérables ont été consentis,

dont on espère qu'ils déboucheront sur des résultats satisfaisants. Le comité tient à remercier très vivement Paul Dunner de son activité inlassable au sein de la commission paritaire. Les conséquences financières de cette évaluation devraient être connues avant la fin de l'année. Cependant, de longues discussions sont encore à prévoir.

8.2. Nouvelle échelle des traitements

En vigueur pour l'administration centrale notamment, cette nouvelle échelle devrait être appliquée au corps enseignant dans les plus brefs délais. L'effet rétroactif au 1.1.1974 devrait être assuré.

8.3. EPSE

De nombreux enseignants suivent des cours à l'EPSE, laquelle cherche à toujours mieux répondre aux besoins des praticiens. Grâce à la liaison qu'assure Liliane Palandella, l'Université devrait devenir l'instrument privilégié de la formation continue des enseignants.

8.4. CIA

En attendant les réformes de structures de la CIA actuellement à l'étude, de nombreuses améliorations peuvent être envisagées. Les dernières assemblées de la CIA ont permis de modifier les statuts dans un sens favorable à beaucoup d'enseignants. La part prise dans les discussions par nos représentants a été déterminante.

8.5. Unités coopératives d'enseignement

Le comité a été informé du projet de plusieurs collègues de créer des UCE (filiales d'école active) et a été sollicité d'examiner l'ensemble du problème. Plusieurs rencontres ont eu lieu ; elles ont permis de préciser ce projet et d'envisager sa réalisation dans un avenir proche ; le comité a décidé d'apporter un soutien à une situation expérimentale répondant aux principes définis par les initiateurs des UCE.

8.6. Défenses individuelles

Le comité est intervenu à 5 reprises pour défendre les intérêts de collègues, en particulier à propos d'une virulente attaque à l'encontre de l'un d'eux dans le journal « Construire ».

9. Conclusions

L'exercice écoulé a été chargé, plus que ne le laisse apparaître peut-être le présent rapport.

L'expérience du président déchargé de sa classe s'est révélée positive et constitue la condition nécessaire pour que le comité puisse assumer son mandat.

9.2. Plusieurs dossiers restent en sus-

pens : il s'agit notamment du rapport sur l'évaluation du travail scolaire et de celui sur les prix de fin d'année, qui devront être discutés au cours de l'exercice à venir.

9.3. 1974-75 sera l'année du Congrès SPR. Le comité souhaite vivement pouvoir compter sur la collaboration effective de tous les collègues.

9.4. Au terme de cet exercice, il convient de remercier tous ceux qui, peu ou prou, ont œuvré pour la cause de l'enseignement en général, pour celle de la SPG en particulier.

Le comité exprime sa gratitude à tous ceux qui lui ont apporté leur soutien.

9.5. Il adresse ses remerciements particuliers à M^{me} Cornioley, secrétaire toujours disponible, à M. J. Mauron, qui se charge de tous les envois, ainsi qu'à tous les collègues qui participent aux travaux des commissions.

9.6. Six membres du comité actuel renoncent à leur mandat. A tous il souhaite des activités envahissantes pour occuper leur temps libre retrouvé.

Genève, le 17 avril 1974.

Pour le comité,

le président : R. Grob.



Notre journal
vous plaît !
Alors faites-le
connaître
autour de vous

Rapports financiers des exercices 1972-1973 et 1973-1974

Les comptes soumis ci-dessous présentent trois caractéristiques inhabituelles :

- Deux exercices comptables sont l'objet d'un vote à l'Assemblée administrative annuelle de cette année. Ceci est dû au déplacement de l'AAA d'octobre à mai, date à laquelle il était impossible de présenter les comptes finals de 1973, arrêtés cette année-là au 30 juin.
- Ces deux exercices financiers couvrent chacun neuf mois : 1^{er} octobre 1972 - 30 juin 1973 — 1^{er} juillet 1973 - 31 mars 1974 ; cette proposition avait été votée à l'AAA de l'année dernière, de façon à adapter à la nouvelle date de l'AAA, en deux étapes, l'année comptable. Désormais, l'exercice commencera régulièrement le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.
- Nous avons profité de cette période inhabituelle pour passer d'une tenue simple des comptes à une comptabilité en partie double, ce qui permet une vue plus exacte de la situation financière en général, en même temps qu'une comparaison immédiate entre le budget prévu et les dépenses à chacun des postes tout au long de l'année. Cette nouvelle façon de procéder explique quelques modifications dans certains regroupements de postes, et dans la présentation de ces deux exercices.

Exercice financier 30.9.1972/30.6.1973

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Recettes :

a) Cotisations		
arriérées	10 376.—	
en cours	49 650.—	60 026.—
b) Amendes		1 470.—
c) Ristourne d'assurance		8 889.50
d) Divers		254.— ¹
e) Intérêts fonds réserve C. Epargne		2 481.25
		72 612.75

Dépenses :

a) Secrétariat		
secrétaire	1 100.—	
matériel	2 162.05 ²	
PTT	1 934.95	
imprimerie	1 491.50 ³	6 688.50
b) Locations		422.15
c) Cotisations et abonnements		
SPR	23 760.— ⁴	
cotisations diverses	598.—	
publications	194.60	24 552.60
d) Représentation		
réunions	3 830.90	
délégations	704.40	
déplacements	422.30	
relations	498.35	5 455.95
e) AAA		
octobre 1972	2 721.10	
mai 1973	615.—	3 336.10
f) Demi-salaire président		11 318.15 ⁵
g) Indemnités (solde 1971-1972)		800.—
h) Cotisation assurance		—.—
i) Dépenses non budgétées (conf. Hartung)		607.50

Excédent des recettes

53 180.95

19 431.80

72 612.75

BALANCE AU 30.6.1973

Recettes de l'exercice	70 131.50
(moins int. Caisse d'Epargne)	
Cotisations 1973-1974	10 220.—
Ancien solde CCP	15 587.52
	95 939.02
Dépenses de l'exercice	53 180.95
Retrait P. Caisse	105.35
Solde à nouveau CCP	42 652.72
	95 939.02

Exercice financier 1.7.1973/31.3.1974**RÉSULTATS DÉTAILLÉS****Recettes :**

a) Cotisations		
arriérées	6 210.—	
en cours	53 282.—	59 492.—
b) Amendes		1 380.—
c) Ristourne d'assurance		7 850.10
d) Divers		(68.—)
e) Intérêts fonds réserve C. Epargne		2 613.85
		71 267.95

Dépenses :

a) Secrétariat		
secrétariat	1 600.— ⁶	
matériel	997.50	
PTT	1 971.70	
imprimerie	133.30	4 702.50
b) Locations		369.10
c) Cotisations et abonnements		
SPR	29 240.— ⁷	
cotisations diverses	604.—	
publications	299.60	30 143.60
d) Représentation		
réunions	2 058.50	
délégations	119.—	
déplacements	742.20	
relations	895.65	3 815.35
e) AAA mai 1973	833.55 ⁸	
Congrès novembre 1973	6 145.— ⁹	6 978.55
f) Demi-salaire président		18 777.40 ¹⁰
g) Indemnités (juillet 1974)		4 300.—
h) Cotisation assurance		360.—
i) Dépenses non budgétées		
		69 449.50
		1 818.45
		71 267.95

Excédent des recettes

BALANCE AU 31.3.1974

Recettes de l'exercice	68 654.10
(moins int. Caisse d'Epargne)	
Cotisations reçues s/1972-1973 (10 220.—)	
Facture à payer	1 950.—
Ancien solde CCP	42 652.72
	103 036.82
Dépenses de l'exercice	69 449.50
Solde retrait P. caisse	0.45
Cotisations dues	12 000.—
Solde à nouveau CCP	42 652.72
	103 036.82

RÉSULTAT FINAL

Recettes de l'exercice	70 131.50
Intérêts Caisse d'Epargne	2 481.25
Dépenses de l'exercice	72 612.75
Bénéfice de l'exercice	(53 180.95)
	19 431.80

RÉSULTAT FINAL

Recettes de l'exercice	68 654.10
Intérêts Caisse d'Epargne	2 613.85
Dépenses de l'exercice	71 267.95
Bénéfice de l'exercice	(69 449.50)
	1 818.45

EXPLICATIONS

¹ Différences entre cotisations erronées.

² Y compris achat machine à écrire, enregistreur et installation téléphone St-Jean.

³ Y compris impression affiches SPG.

⁴ 1971 = 26.— ; 1972 = 31.— ; 1973 = 36.—.

⁵ Factures DIP reçues pour deux trimestres (septembre 1972 - février 1973).

⁶ Secrétaire augmentée dès janv. 1976.

⁷ 1974 = 43.—.

⁸ Frais à cheval sur les deux exercices, total = 1448.55.

⁹ Premier Congrès SPG, frais comprenant papier, impression et expédition de mille cinq cents rapport, affiches, film, frais journée.

¹⁰ Factures DIP reçues pour trois trimestres (mars 1973 - décembre 1973).

REMARQUES

La période 1973-1974 appelle quelques remarques :

— La diminution des recettes au poste « cotisations » s'explique par le fait qu'un bon nombre de cotisations ne sont pas encore rentrées, la nouvelle fin de l'exercice au 31 mars ayant surpris bien des membres.

— La diminution de certains frais (secrétariat, représentation) est due au fait que cet exercice comporte les mois de juillet et août, au contraire du précédent.

— Le compte « congrès », nouveau, ajouté à la diminution des cotisations reçues au 31 mars, explique en partie le montant très inférieur de l'excédent des recettes par rapport à 1972-1973.

— Enfin, le montant du fonds de réserve à la Caisse d'Epargne correspond environ au salaire annuel total du poste de président, ce qui nous paraît être une réserve correcte devant être maintenue.

Pour le comité : la trésorière :

Liliane Palandella.

Quelques comparaisons entre ces deux exercices figurent à la page 308.



Une course d'école réussie...

...dans la région lémanique ne le sera vraiment que s'il a été prévu dans son programme une croisière sur le lac, à bord d'un sympathique bateau de la CGN.

En effet, seul le grand bateau donne la pleine jouissance de ces paysages lémaniques dont la beauté est unique en Europe. Ne l'oubliez pas... et profitez des billets collectifs pour écoles et sociétés.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN

17, avenue de Rhodanie
Case postale
CH-1000 Lausanne-Ouchy 6
tél. (021) 263535

Succursale à Genève
Jardin-Anglais
CH-1204 Genève
tél. (022) 354394

CGN

Pour tous renseignements complémentaires informez-vous auprès des gares ou de la CGN.

QUELQUES SUGGESTIONS POUR DES COURSES D'ÉCOLES

Le magnifique village fleuri et médiéval d'Yvoire
Thonon et le Château de Ripaille

une croisière intégrée dans le programme de votre course d'école

Chillon - Lausanne	(durée 1 h. 35 env.)
Montreux - Lausanne	(durée 1 h. 20 env.)
Bouveret - Vevey	(durée 1 h. 10 env.)
Montreux - St-Gingolph	(durée 1 h. 00 env.)
Lausanne - Vevey	(durée 1 h. 00 env.)
Genève - Coppet	(durée 0 h. 50 env.)
Nyon - Genève	(durée 1 h. 15 env.)

Lausanne - Yvoire aller et retour
(durée 2 × 1 h. 40 environ)

Lausanne - Thonon aller et retour
(durée 2 × 1 h. 10 environ)

Lausanne - Evian aller et retour
(durée 2 × 0 h. 35 environ)

Tour du Petit-Lac Inférieur (1 h. 45)
(Genève - Coppet - Hermance - Genève)

Tour du Haut-Lac Supérieur (1 h. 45)
(Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve - St-Gingolph - Vevey)

GROTTES DE VALLORBE

Où irez-vous en course cette année ?

INÉDIT ! MERVEILLEUX !

« LES NOUVELLES GROTTES DE L'ORBE ET L'ORBE SOUTERRAINE »

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Bureau du tourisme, Bâtiment communal, 1337 VALLORBE, tél. (021) 83 25 83

Nouveau!
Série CD



Compas d'écoliers Kern en étuis extraforts de matière plastique

Les avantages des nouveaux étuis de compas en matière plastique dure sont nombreux: ils supportent un traitement peu soigneux, ils ont une surface insensible aux souillures, leur fermeture est simple et sûre, ils ne glissent pas sur une table à dessin inclinée. Voilà donc les précieux instruments de dessin à l'abri!



Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Usines d'optique et
de mécanique de précision
Téléphone 064 251111

Les compas Kern sont en
vente dans tous les
magasins spécialisés.

Veuillez m'envoyer pour mes élèves _____ pros-
pectus en couleurs des nouvelles boîtes de
compas CD pour écoliers.

Nom _____

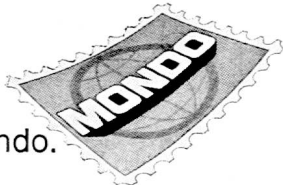
Adresse _____

Notre pays, tel qu'il n'existe dans aucun autre livre...



Pour la première fois, la Suisse dispose d'un document reflétant son actualité. Un ouvrage-témoin de l'époque que nous vivons. Aujourd'hui. C'est avant tout une encyclopédie qui permet aux jeunes de mieux comprendre leur pays. «Encyclopédie de la Suisse actuelle» un ouvrage instructif en quatre gros volumes, contenant plus de 1200 sujets classés par ordre alphabétique. Des centaines d'illustrations en couleurs animent des textes accessibles à tous, rédigés par des journalistes et des spécialistes très connus. Une reliure soignée enrobe le tout.

Tome 1
livrable dès mai 1974.
Fr. 21.—
plus 600 points Mondo.



**Profitez
de la souscription en
commandant les 4 tomes
à la fois.**

**Vous économisez 800 points
et 4 fois Fr. 1.50...**

Demandez notre documentation
complète et une offre de souscription
sans engagement.

Bon

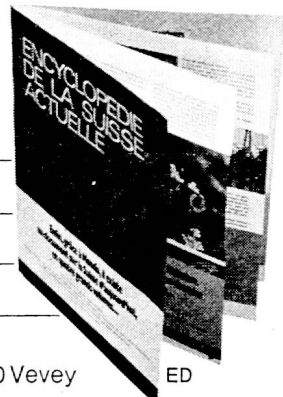
Je vous prie de bien vouloir m'envoyer des renseignements sur l'«Encyclopédie de la Suisse actuelle». Et n'oubliez pas de joindre l'offre de souscription avantageuse. Sans aucun engagement de ma part.

Nom _____

Prénom _____

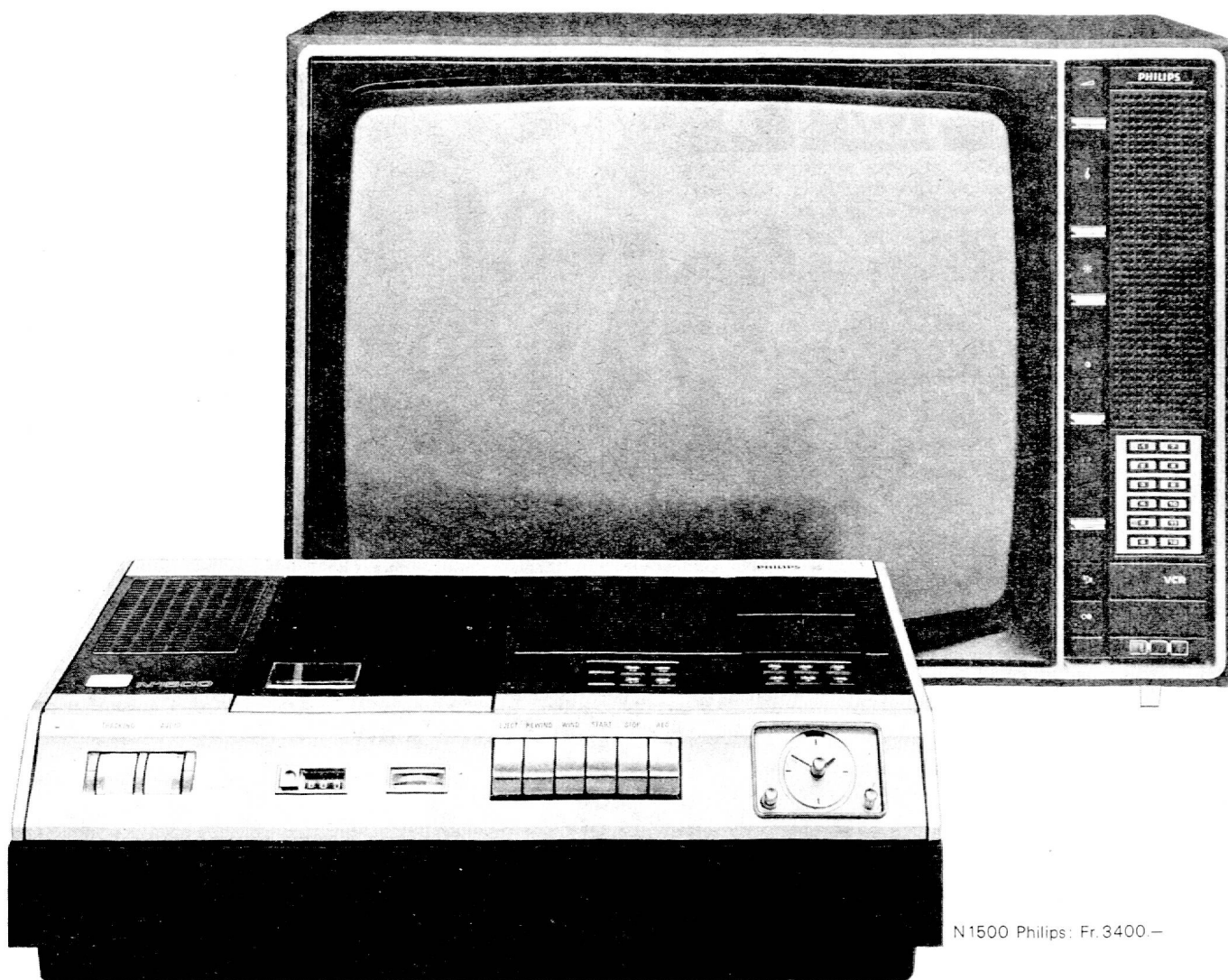
Rue _____

Localité _____



Editions Mondo SA, case postale, 1800 Vevey

ED



N1500 Philips: Fr. 3400.-

**Ceci pour vous permettre d'enregistrer
un documentaire lorsque vous donnez un cours
de mathématiques. Vous pouvez même,
en attendant, suivre une émission-débat sur les
perspectives de la prospective.**

Certains vont même jusqu'à s'offrir un enregistreur à cassette vidéo pour ne pas rater le match. Sans pour autant rater le western. Et vice-versa! C'est un point de vue, mais après tout, pourquoi pas?

Mais il va de soi qu'au départ, l'enregistrement sur cassette vidéo a été mis au point pour faciliter l'enseignement audio-visuel. Un domaine où l'enregistreur à cassette vidéo Philips devient, non pas un ersatz ou un coûteux extra, mais l'auxiliaire du professeur, le bras droit du conférencier, le répétiteur de l'élève, le complément du cours télévisé.

L'appareil? Un bloc de réception TV avec entrée pour l'antenne ainsi qu'un sélecteur de programme qui permettent de capter l'émission désirée, laquelle est enregistrée — son et images — sur cassette vidéo. En noir et blanc ou en couleur. Téléviseur éteint ou en service. En regardant l'émission en cours d'enregistrement ou même un tout autre programme. Que vous soyez à la maison ou ailleurs. Car l'enregistreur fonctionne même en votre absence: il vous suffit de préprogrammer la minuterie pour synchroniser son temps d'enregistrement, l'heure et la durée de l'émission considérée.

Voilà pour le travail de mémorisation audio-visuelle. Mais l'enregistreur à cassette vidéo va beaucoup plus loin: il stimule le génie inventif, l'initiative, l'esprit d'équipe. Tout simplement parce qu'il peut être couplé à une caméra de télévision (évidemment chère, mais néanmoins abordable en noir et blanc). Une caméra si compacte, si docile et si maniable qu'on peut la confier à tout élève, stagiaire ou étudiant. Et contrairement aux caméras ordinaires où l'erreur ne pardonne pas, cette caméra autorise tous les faux pas. La cassette vidéo fonctionne comme une cassette à bande magnétique.

Instrument de participation, de culture et de savoir-vivre, l'enregistreur à cassette vidéo Philips a bien d'autres cordes à son arc. Une brochure d'information détaillée a été rédigée à votre intention: elle est à votre disposition. Demandez-la. Philips SA (1196 Gland, Tél. 022/64 2121) vous l'enverra.

PHILIPS

Une rationalisation dont **ELMO** vous profitez.

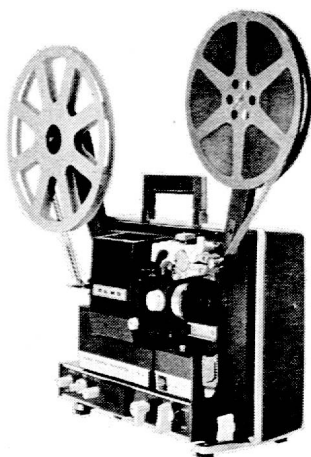
20%

de rabais «à l'emporter»
pour appareils audio-visuels

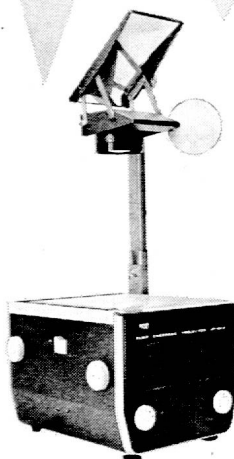
5%

d'escompte au comptant!
Les appareils audio-visuels Elmo
à prix sensationnels. Nous n'avons
plus de représentants dans le secteur
audio-visuel. Les frais ainsi écono-
misés sont reportés en déduction
sur les prix!

Deux exemples
de notre assortiment:



Elmo-Filmatic 16-S
Projecteur 16 mm automatique pour
films muets et sonores magnétiques
et optiques.



Elmo HP-300
le rétroprojecteur de
conception moderne.



5

Erno Photo SA, Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich Tél. 01 28 94 32

Visitez notre exposition!

En plus des projecteurs sonores 16 mm
et des rétroprojecteurs, vous y trou-
verez de nombreux appareils spéciaux
intéressants pour l'enseignement
audio-visuel tels que projecteurs
sonores 8 mm, projecteurs de diapositives
en bande avec magnétophone à cassette,
projecteurs de diapositives multi-format, etc.

Faites-vous conseiller par des spécialistes compétents.

Expositions de vente en Suisse
occidentale et orientale, ainsi qu'à
Bâle. Veuillez demander la docu-
mentation désirée à Zurich - elle vous
sera envoyée par retour du courrier.

Bon pour documentation

Veuillez m'envoyer pour information
la documentation suivante:

- ☐ Projecteurs sonores 16 mm
- ☐ Rétroprojecteurs
- ☐ Projecteurs sonores 8 mm
- ☐ Projecteurs de diapositives et films en bande

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

A envoyer à Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich

964-ER-74

MOLESON en GRUYÈRE

STATION D'ÉTÉ ET D'HIVER

Carte forfaitaire pour course d'école

comprenant :

- entrée au Château de Gruyères ;
- 1 verre de lait et 1 sandwich au fromage à la fromagerie de démonstration de Pringy ;
- parcours ALLER - RETOUR en télécabine et téléphérique
MOLESON-VILLAGE — LE MOLESON
1100 m 2002 m
- 1 assiette de potage au Restaurant « La Vudalla » ou « Plan-Francey ».

Fr. 8.50 élèves jusqu'à 16 ans.
Fr. 13.50 élèves dès 16 ans
et adultes accompagnants.

Renseignements : Centre touristique

GRUYÈRES-MOLESON-VUDALLA S.A.

Avenue Gare 4 - 1630 BULLE - Téléphone (029) 2 95 10

L'Ecole protestante de MONTHEY cherche pour la rentrée scolaire d'automne 1974

une institutrice

pour la classe de 1^{re} et 2^e primaire.

Nous souhaitons trouver une personne enthousiaste, titulaire d'un diplôme officiel, si possible expérimentée, capable d'initiative, s'intéressant à son travail pédagogique et ouverte aux contacts avec les parents. Faire offres avec curriculum vitae jusqu'au 10 mai à la Commission des classes protestantes, 1970 Monthey. Mme Frei, présidente, renseignera volontiers les intéressées (tél. 025 / 4 25 71).

Le Service de l'Enseignement
primaire

Barre 8
1005 Lausanne

cherche un

inspecteur scolaire

S'adresser à M. E. Basset.

Mt-Pèlerin

900 m.

Les Pléiades

1400 m.

à 10 min.
par le funiculaire

Vevey

380 m.

à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

Enseignants romands, découvrez le Jura neuchâtelois !

LA CHAUX-DE-FONDS / LE LOCLE, VILLES ET RÉGION CENTRE-JURA

Les Monts-Jura, le Doubs, rivière enchantée, les cités culturelles, les musées petits et grands.

Dès le 20 octobre, il y aura à La Chaux-de-Fonds une institution unique au monde : le Musée international d'horlogerie, un véritable spectacle audio-visuel de la mesure du temps, « L'Homme et le Temps ». Mais le Musée d'horlogerie du Château des Monts du Locle contient une collection également unique : à visiter. Les Musées des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les musées d'histoire naturelle, vivarium et Musée paysan et artisanal à La Chaux-de-Fonds.

Les sommets : Mont-Racine, Tête de Ran, La Tourne : montée des Geneveys-sur-Coffrane et descente sur La Chaux-de-Fonds — Le Locle, ou en car par la Vue-des-Alpes (1332 m.), ou La Tourne.

Le Doubs, rivière enchantée : de La Chaux-de-Fonds aux Brenets ou du Locle à Maison-Monsieur, par le Saut-du-Doubs, 5 h. de marche à plat.

Possibilité de combinaison villes-campagnes, ainsi que chemins de fer — car : renseignements à ADC-Office de tourisme (039) 23 26 10, ou Service d'information du Jura neuchâtelois (039) 22 48 22. Auberge de jeunesse, dortoirs, Chalet des Sanays.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



COMPARAISON

1. Recettes	1971-1972 (12 mois)	1972-1973 (9 mois)	1973-1974 (9 mois)
Cotisations	32 528.—	60 026.—	59 492.—
Amendes	1 640.—	1 470.—	1 380.—
Ristourne assurance	8 711.75	8 889.50	7 850.10
Intérêts Caisse d'Epargne	1 235.85	2 481.25	2 613.85
Divers	296.—	(254.—)	(68.—)
2. Dépenses			
Secrétariat	4 827.95	6 688.50	4 702.50
Locations	397.05	422.15	369.10
Cotisations, abonn.	21 553.90	24 552.60	30 143.60
Représent., rel.	5 806.20	5 455.95	3 815.35
AAA	3 500.—	3 336.10	833.55
Indemnités	5 700.—	800.—	4 300.—
Cotisations assurance	360.—	—	360.—
Demi-salaire président	—	11 318.15	18 777.40
Compte spécial congrès	—	—	6 145.—
Dépenses non budgétées	513.40	607.50	—
3. Excédent des recettes	517.25	19 431.80	1 818.45

Assemblée générale du 26 mars 1974

L'assemblée du 26 mars était entièrement consacrée au problème de l'inspection. La commission chargée de l'élaboration et du dépouillement du questionnaire avait rédigé un document de travail en se basant sur les réponses données par les membres. Au terme d'une assemblée vivante, aux discussions nourries, voici donc la position de la SPG face au problème de l'inspection. Faute de temps, le point concernant le statut de l'inspecteur a été renvoyé pour complément d'étude au comité.

Hierarchie scolaire

1.1. L'organisation de l'école implique une certaine hiérarchie, ou du moins plusieurs niveaux de décision.

La division de l'enseignement primaire en circonscriptions, chacune d'elles étant placée sous la responsabilité d'un inspecteur (ou d'un directeur d'écoles*) paraît judicieuse.

Dans le système scolaire actuel, l'inspecteur (ou le directeur d'écoles) a sa raison d'être.

1.2. L'organisation actuelle présente une hiérarchie des fonctions qui ne doit pas être renforcée.

Ni l'accroissement de la population scolaire, ni l'évolution pédagogique ne peuvent justifier un tel renforcement.

La création d'échelons hiérarchiques intermédiaires (assistants pédagogiques) est à éviter.

En revanche, une meilleure répartition des tâches peut être envisagée.

La fonction de maître principal ne doit pas conduire à une supériorité hiérarchique.

1.3. La division en circonscriptions ne doit pas seulement être administrative, mais doit permettre une meilleure adéquation de l'enseignement au milieu, au milieu social notamment.

L'une des tâches de l'inspecteur consiste à faciliter cette adaptation.

1.4. La fonction hiérarchique de l'inspecteur lui confère un certain droit de décision. Ce droit ne doit être utilisé qu'après un effort de concertation et une confrontation des points de vue.

1.5. L'application et l'utilisation des règlements et dispositions réglementaires doivent faire l'objet d'accords tenant compte des situations particulières, notamment lorsqu'un enseignant est engagé dans une expérience.

Tâches de l'inspecteur

Les tâches actuelles de l'inspecteur sont multiples, peut-être trop nombreuses pour être assumées.

2.1. Bien que la fonction administrative soit facilitée d'une part par le travail fait par les maîtres principaux, d'autre part par la création relativement récente des secrétariats d'inspecteurs, elle empiète encore trop sur les autres tâches.

Des améliorations doivent être trouvées, d'une part par une répartition des compétences mieux définies, d'autre part par une simplification des démarches administratives.

2.2. Une ambiguïté subsiste chez beaucoup de maîtres par le fait que simultanément l'inspecteur contrôle et cherche à animer, qu'il utilise alternativement le conseil et la critique.

Sans renoncer au recours possible à la fonction de contrôle, une priorité devrait être accordée à l'animation, au conseil plutôt qu'à la critique.

2.3. Le contrôle

2.3.1. Le contrôle est délicat. Il ne doit pas se limiter à constater les imperfections de détail sur le plan administratif, les aspects pédagogiques marginaux, mais il doit prendre en compte la vie d'une classe dans son ensemble.

Il doit faire une part importante à l'initiative du maître, ses intentions et non se contenter de faire le constat des défauts.

L'inspecteur devrait autant tenir compte des projets de l'enseignant que des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Le contrôle ne doit pas avoir pour but de mesurer la conformité ou la non-conformité à un modèle réglementaire ou à un modèle pédagogique souvent arbitraire ; il ne doit pas non plus se limiter à une mesure du rendement scolaire.

L'inspecteur doit aider le maître à apporter aux élèves ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'école.

2.3.2. Le contrôle a sa raison d'être uniquement au cours des premières années d'activité de l'enseignant.

Une intervention d'ordre autoritaire ne peut se justifier qu'en cas d'insuffisances manifestes ou de négligences pédagogiques avérées.

L'enseignant doit pouvoir prendre la responsabilité de son travail, agir en collaboration avec l'inspecteur et non pas sous son contrôle.

2.4 L'animation

L'animation pédagogique doit constituer l'essentiel des tâches de l'inspecteur.

Il ne peut l'assumer qu'en étroite collaboration avec les enseignants.

2.4.1. Sur le plan individuel.

L'animation doit reposer sur un climat de confiance réciproque qui peut être instauré par l'attention que porte l'inspecteur à l'activité et aux intentions de l'enseignant. Chaque classe ayant ses caractéristiques propres, il s'agit en premier lieu de bien la connaître avant de préconiser des améliorations.

L'inspecteur doit pouvoir apporter à

* Le terme de directeur d'écoles paraît mieux adapté que celui d'inspecteur d'écoles.

l'enseignant le point de vue de celui qui est en dehors, de celui qui est en mesure de mettre son observation en rapport avec ce qu'il a vu dans d'autres classes, dans d'autres écoles.

Ses suggestions, ses conseils peuvent donner lieu à des projets pédagogiques nouveaux qui impliquent peut-être une collaboration suivie.

Collaboration et apport exigent une certaine disponibilité de l'inspecteur ; ils seront d'autant plus bénéfiques qu'ils auront été souhaités, demandés par l'enseignant.

Cette collaboration entre partiellement dans le cadre des tâches de l'inspecteur qui doit assurer la promotion des méthodes pédagogiques.

Il s'agit d'aider l'enseignant à trouver les méthodes les mieux adaptées à la situation et non pas d'imposer une méthode, serait-elle moderne.

Ceci implique une part de recherche personnelle importante de la part de l'enseignant qui peut être très utilement conseillé et stimulé dans ses initiatives.

L'inspecteur doit encourager et soutenir l'esprit d'initiative des enseignants.

2.4.2. Sur le plan de l'école.

L'inspecteur est, par son statut, dans une situation privilégiée pour instituer, sans dirigisme, une collaboration entre enseignants d'une même école.

Toutefois, les décisions relatives à la vie de l'école doivent être discutées et prises par les maîtres et l'inspecteur. A cet effet : des assemblées de maîtres, **des conseils d'écoles** doivent pouvoir être organisés périodiquement. Ils doivent permettre de mieux partager les responsabilités et d'augmenter la solidarité entre enseignants et inspecteur.

L'inspecteur assume dans ces conseils une tâche importante dans la mesure où il apporte des informations sur ce qui se fait ailleurs, où il peut, mieux que l'enseignant, situer la discussion et la décision à prendre par rapport au contexte général de l'enseignement.

C'est dans le cadre de ces discussions que doit être trouvé le nécessaire équilibre entre les aspirations et possibilités pédagogiques des enseignants et les impératifs de l'organisation d'une école publique. A cet égard, **l'inspecteur est un médiateur.**

Cette position doit l'amener à se faire autant l'interprète des enseignants (et des parents de sa circonscription) auprès de la Direction de l'enseignement primaire qu'agent d'information entre la DEP et les enseignants.

L'information doit circuler librement dans les deux sens de l'échelle hiérarchique. Pour cela, le point de vue des en-

seignants d'une école doit pouvoir s'exprimer collectivement.

La circonscription, l'école doivent bénéficier d'une marge d'autonomie suffisante par rapport aux directives cantonales pour pouvoir s'adapter aux circonstances et aux particularités locales d'une part, pour pouvoir faire une place aux initiatives pédagogiques des enseignants, d'autre part.

Pour cela, l'inspecteur doit, à son tour, bénéficier d'une autonomie plus grande, pouvoir se rendre responsable ou co-responsable de certaines expériences.

2.4.3. L'inspecteur et la formation continue.

L'inspecteur doit être aussi un animateur de formation.

Les réformes pédagogiques doivent être comprises par les enseignants et obtenir leur adhésion.

Il s'agit, pour l'inspecteur, moins de dire, de montrer ce qu'il faut faire ou comment le faire, que de convaincre et d'expliquer les buts visés.

Il s'agit de persuader (par une recherche commune) plutôt que d'imposer.

L'inspecteur doit conseiller l'enseignant, lui proposer et lui fournir les moyens adaptés de se perfectionner.

Nomination, formation, statut de l'inspecteur

3.1. Nomination

3.1.1. La procédure de nomination des inspecteurs, de même que celle des autres cadres de l'enseignement, doit être définie de manière explicite.

Le mode de nomination actuel qui prévoit une inscription et un choix relevant de la compétence du Conseil d'Etat sur préavis d'une commission (Chef du DIP, secrétaire général, directeur de l'EP) **est admis par la SPG.**

L'opportunité d'ouvrir une inscription pour un nouveau poste d'inspecteur doit être étudiée et discutée en séance des délégations.

La liste des candidatures doit pouvoir être consultée.

3.1.2. Les critères qui déterminent le choix doivent être respectés (voir instructions réglementaires).

Seules les qualifications pédagogiques et les activités en relation étroite avec l'enseignement doivent entrer en ligne de compte.

Les options politiques ou les états de service dans le domaine militaire, par exemple, ne doivent en aucune manière influencer la décision.

Aucun critère ne doit être décisif à lui seul ; ainsi, la licence en pédagogie ne peut être exigée en tant que préalable indispensable.

3.2. Formation

3.2.1. **Un programme de formation doit être établi.**

3.2.2. Il faut que ce temps de formation permette au futur inspecteur :

- a) de connaître d'autres méthodes pédagogiques que celles qu'il pratiquait dans sa classe ;
- b) de connaître tous les degrés de la scolarité primaire et enfantine ;
- c) de s'ouvrir davantage aux aspects théoriques de la pédagogie moderne ;
- d) de maîtriser certains aspects des relations humaines au niveau des adultes.

Cette formation doit être conçue comme la première étape d'une **formation continue** de l'inspecteur, qui doit veiller à ne jamais négliger une connaissance pratique de la tenue de la classe.

Périodiquement, il doit pouvoir reprendre contact activement avec une classe, ne serait-ce qu'une ou deux semaines par année.

3.2.3. La responsabilité d'une circonscription doit être confiée progressivement à l'inspecteur débutant, qui doit en un premier temps, parallèlement à sa formation, s'exercer à ses nouvelles fonctions avec l'appui d'un inspecteur expérimenté.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine
avec plaisir

Assemblée des délégués

Réunis au Locle, les délégués des sections de la SPN ont accepté le rapport de gestion, la déclaration d'intention du CC et le rapport de la commission pédagogique.

Les comptes vérifiés par nos collègues, M^{me} Sobel et M. Copt, sont adoptés et l'assemblée en donne décharge à l'administrateur.

Ensuite, les différentes propositions des sections et les propositions individuelles sont examinées.

Conférences officielles

La section du Val-de-Ruz souhaite qu'elles soient réintroduites et qu'elles réunissent tout le corps enseignant primaire et préprofessionnel.

Cette proposition est repoussée à une forte majorité. En revanche, l'amendement du CC est accepté qui est le suivant : au cas où le DIP penserait réintroduire ces conférences, le CC demanderait que les enseignants des degrés primaire et préprofessionnel soient réunis.

Est aussi admise la contre-proposition de la section de Boudry : si le problème de ces conférences revenait à l'ordre du jour, une commission culturelle SPN serait créée qui serait chargée d'étudier la question dans un temps assez court puisque son mandat serait de six mois.

Epreuves d'information en I MP

A ce propos, la section du Val-de-Ruz demande qu'une enquête soit menée par la Commission pédagogique.

Finalement, cette proposition et ses amendements sont refusés, la SPN étant déjà intervenue dans ce sens auprès du DIP.

Avenir de la SPN

Dans le but de garder l'unité de notre groupement, la section du Locle propose :

a) Que la SPN soit transformée en syndicat dont les buts seraient :

- la défense des intérêts matériels de la profession ;
- la défense des intérêts professionnels et sociaux des membres ;
- l'établissement de liens avec le monde syndical, en vue de son affiliation à l'USS.
- l'établissement de liens avec d'autres associations d'enseignants.

b) Que le Fonds spécial soit dissous.

Le CC propose l'amendement suivant qui est accepté :

Quelle que soit la décision du Tribunal arbitral et dans le but de garder l'unité...

Un autre amendement de notre collègue Houriet est également accepté à la quasi-unanimité :

Que le président du CC soit nommé non pour une législature de 4 ans, mais pour une période transitoire. (Mise en place des nouvelles structures).

Au vote, cette importante proposition et les deux amendements sont acceptés par 13 voix contre 7.

Deux autres amendements des sections de Boudry et Neuchâtel ne sont pas adoptés.

Propositions individuelles de Serge Bouquet

Indexations. Lors de réajustements, que les salaires soient augmentés non en %

Assemblée générale cantonale

Mercredi 3 avril 1974

Quelque trois cents membres de notre association se sont retrouvés en l'Aula du Collège des Forges à La Chaux-de-Fonds.

Un ordre du jour très chargé avait contraint le comité central à fixer le rendez-vous à 8 heures déjà.

Le président M. J.-J. Bolle souhaite la bienvenue à chacun et salue en particulier M. François Jeanneret, chef du Département de l'instruction publique, MM. Roger Hügli et Jean-Philippe Vuilleumier chef des services de l'enseignement primaire et secondaire, M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, M. Claude Zweiacker, adjoint du chef de service de l'enseignement secondaire. M. Moser, représentant des autorités communales nous rejoindra plus tard.

Allocution de M. François Jeanneret

Le chef du DIP se plaît à souligner la courtoisie et la grande ouverture d'esprit réciproques qui caractérisent les rapports DIP/SPN. Après quelques rappels de divers points fondamentaux du rapport de gestion du CC, le conseiller d'Etat déclare qu'il n'est pas question d'assimiler le « sta-

mais en une somme unique quelle que soit la classification de chaque salarié. Bien que le CC ait déjà eu l'occasion de se prononcer dans ce sens, cette proposition est acceptée.

Découpage de l'année. Afin de retrouver un partage plus équilibré, il serait bon d'en revenir au système suivant :

- 1^{er} trimestre septembre-décembre ;
- 2^e trimestre janvier-avril ;
- 3^e trimestre avril-juillet.

Le CC émet une contre-proposition qui est largement acceptée :

Que l'année scolaire ne soit plus découpée en trimestres mais en semestres.

BESI. La proposition relative à ce problème est repoussée.

En revanche, est bien accueillie la contre-proposition de notre collègue J. J. Bolle qui demande au CC de faire le nécessaire le cas échéant pour que seuls des institutrices et des instituteurs enseignent en section P.

Recyclage. Enfin, est très nettement refoulée la proposition ayant trait au recyclage des cadres supérieurs attachés à l'Ecole neuchâteloise.

L'assemblée accepte pour terminer que pour 1974 la cotisation SPN se monte à Fr. 168.—.

J.-P. M.

tut» de l'enseignant primaire ou préprofessionnel (donc également de nos collègues BESI ou licenciés...) au statut du fonctionnaire. Toutefois ne mettons pas trop la clé sous la porte au moment des vacances.

Si la SPN et la SPR semblent adopter une attitude rétrograde vis-à-vis du rapport de l'enseignement secondaire de demain, n'est-ce pas peut-être à cause de la stabilité de notre association, une stabilité non pas stagnante mais plutôt empreinte d'un dynamisme réfléchi, s'appuyant sur l'expérience ?

Dans le futur centre intégré de la Béroche, le sous-directeur devra être issu de la section P. Peut-être réussira-t-on ainsi à combler dans une certaine mesure le fossé primaire/secondaire... On accuse volontiers dans certains milieux la SPN de creuser ce fossé. N'a-t-on pas reproché au DIP, dans ces mêmes milieux, de n'accorder ses faveurs qu'à la SPN. (« Il n'y en a que pour la SPN... »)

On reproche à notre association de prioriser l'école secondaire mais n'est-ce pas moins grave que de vouloir secondariser l'école primaire. De toute manière la preuve de l'une ou de l'autre tendance n'est pas encore faite.

Allocution de M. Jean-Jacques Maspéro

Le président de la SPR nous rappelle que nous ne sommes pas seuls et que la SPR est au complet. Du Valais à Genève et jusqu'au Jura, nos collègues sont avec nous.

Bien qu'à Yverdon le vote négatif des délégués ait rendu impossible pour un certain temps l'affiliation de la SPR à la VPOD, nous sommes solidaires. Je pense que les instituteurs neuchâtelois ne sont pas les seuls enseignants syndicalistes en Suisse.

Ce vote négatif n'a en aucune façon freiné la participation de nos divers délégués aux multiples activités de la SPR.

M. Maspéro nous apporte d'une manière fort sympathique le salut de toute la Romandie.

Rapport de gestion

De longues discussions s'engagent à propos du chapitre traitant des affaires syndicales. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles n'apportent aucun fait nouveau, si ce n'est que la date « fatidique » exacte de notre exclusion de la VPOD en tant que section à laquelle nous pouvons nous référer est celle du 8 juin 1973. Ce n'est que plus tard que chaque membre l'a appris, trop tard pour pouvoir choisir... sa position pour 1974.

Dissoudre simplement la SPN pour... — en fait la proposition ne va pas plus loin — n'est pas très constructif. Il est fort probable que la position actuelle de notre association, de son comité central considéré comme seul interlocuteur valable par le DIP provoque certains mouvements d'humeur parmi nos collègues des degrés supérieurs (au point de vue de la classification ou des structures scolaires). Briser les ponts, perdre des contacts qui ne se sont pas établis en un jour, se séparer de la SPR au moment où l'école romande commence à devenir une réalité me semble impensable.

Dissoudre la SPN... On peut penser que très rapidement une nouvelle SPN se constituerait, à vocation syndicale également. A la veille de se restructurer, la SPR accepterait-elle de reconnaître deux associations alors que les nouveaux statuts précisent expressément qu'il n'y aura qu'une association par canton reconnue comme membre de la SPR (article 4, voir « Educateur » N° 12). Il y aurait un choix douloureux à faire.

Au moment où Fribourg et le Valais nous ont rejoints, Neuchâtel quitterait le bateau ?

Je crois qu'il ne faut plus parler de séparation. Ce n'est vraiment pas le moment.

1974 sera une année pénible financièrement pour nos membres qui désirent ardemment rester fidèles à la VPOD, en tant que membre individuel. Dans le feu des débats et trop occupé à prendre des notes je n'avais pas le recul nécessaire pour essayer de trouver un moyen élégant permettant à nos collègues syndiqués de ne pas payer trop cher leur dévouement et leur profonde conviction. Voici mon idée:

Situation actuelle

Le membre SPN paie : Fr. 168.—

Le membre SPN + VPOD : Fr. 336.—

Situation « améliorée »

Le membre SPN

paierait : Fr. 252.—

Le membre SPN + VPOD

paierait : Fr. 252.—*

* dont 84.— à la caisse SPN (168.— à Zurich).

Chacun ferait ainsi la moitié du chemin, la moitié de l'effort financier, spontanément, sans aucun esprit paternaliste ou protecteur.

La caisse pourrait prendre à sa charge la « différence technique » résultant du nombre différent de membres de chaque catégorie.

Exemple :

200 membres SPN paient 200 fois Fr. 252.—.

300 membres SPN + VPOD paient 300 fois Fr. 84.—.

« Manquent » 100 membres SPN pour compenser cette différence des effectifs.

Reste à savoir si la caisse pourrait équilibrer son budget avec des recettes qui selon l'exemple ci-dessus seraient de l'ordre de Fr. 70 000.—. La nouvelle orientation de la SPN implique plus ou moins l'obligation d'employer une personne à mi-temps (ou même à plein temps), c'est-à-dire une dépense annuelle d'environ 18 000 à 30 000.—.

Je suis certain que nous serions tous prêts à faire ce « sacrifice » annuel de Fr. 84.— si cet effort nous permet d'éviter des départs trop nombreux qui affaibliraient et les uns et les autres.

Il faudrait cependant que nos collègues VPOD restent membres de ce syndicat à titre individuel. La décision du Tribunal arbitral n'influence pas mon « projet », qui n'est ni statutaire ni antistatutaire. C'est plutôt une sorte de « gentlemen's agreement » liant des gens ayant un idéal commun et devant savoir serrer les coudes.

Membres honoraires

Quelques collègues reçoivent le titre de membre honoraire de notre association. Nous les remercions de leur fidélité et les félicitons chaleureusement. Ce sont :

Mlles Hélène Peter, Suzanne Ribaux, Mmes Suzanne Frey, Suzanne Henry et MM. Jean Guye, Edmond Müller et Albert Rohr.

Elections diverses

L'assemblée opte pour la continuation et contre l'interim. Le président Bouquet est réélu à une confortable majorité.

La commission des nouvelles structures doit encore être mise en place. Lorsqu'elle aura terminé son travail qui sera soumis à une assemblée des délégués, de nouvelles élections auront lieu.

M. J.-J. Bolle continuera de présider les prochaines assemblées générales jusqu'aux prochaines élections.

Partie récréative

M. Freddy Landry, critique de cinéma, nous parle avec beaucoup d'entrain et d'humour du cinéma suisse romand indépendant. Chaque année est présentée à Soleure la production intégrale des films réalisés en Suisse, à l'exclusion des bandes publicitaires ou de commande.

Si le film documentaire de court métrage est très prisé en Suisse allemande où la TV ne réalise pas d'émission du genre magazine (Temps présent), les réalisateurs romands tels que Soutter, Tanner ou Gorreta produisent plutôt des longs métrages de fiction. Il s'agit de cinéma expérimental, prospectif de l'avenir cinématographique où les jeunes cinéastes ont l'occasion de collaborer avec les « anciens ».

Qui dit exposé sur le cinéma, dit projection de films. M. Landry présente en quelques mots un court métrage de Claude Champion. Pour réaliser ces 6 minutes de projection l'auteur a planté sa caméra pendant trois semaines, filmant du même endroit le même paysage à des moments différents : nous assistons à une suite de tableaux fort beaux où les nuages s'animent, le ciel se colore brusquement, où l'aube succède rapidement à la nuit, où le beau temps cède la place au soleil en quelques secondes.

« Murmure » de Schupbach montre la vie d'un retraité et de sa famille vivant dans leur maison, dans leur jardin : nous partons avec eux en promenade dans le Jura. Par une succession de plans très brefs, nous participons à toutes les activités de ce trio. Images tantôt émouvantes, tantôt anecdotiques.

Certains gymnasiens connaissent déjà beaucoup de ficelles de ce métier de cinéaste, ainsi Michel Rod, élève de 3^e pédagogique à Neuchâtel qui dans « Trajet » décrit d'une manière inédite le retour d'un employé de banque depuis son lieu de travail jusqu'à son domicile à Corcel-

les. M. Sébastien Jacobi serait enchanté de savoir que le tram 3 est immortalisé sur de la pellicule couleur. Il y avait déjà le tram 33 dans une chanson de Jacques Brel.

Nous revenons au noir et blanc avec un film de Champion : « Marie Besson ». A partir d'une collection de vieilles photos, on a imaginé un scénario et l'on croirait voir une œuvre de Ramuz portée à l'écran, un roman vaudois. Marie ressemble parfois à Aline.

Il est curieux de constater que plusieurs de ces films ont pu être réalisés grâce à l'appui financier, au dynamisme et à la grande ouverture d'esprit du second programme allemand de télévision, le ZDF. La séance est levée à 12 h. 20.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers
Tél. 038 / 63 22 38

Jura

Réunion du Comité central S.P.J.

Quelque 40 personnes ont participé le 27 mars à l'Hôtel Central à Delémont à l'assemblée du Comité central. Le président de la SPJ, Pierre Ielmi, a salué particulièrement le nouvel inspecteur secondaire, M. Villars, ainsi que la déléguée de la SPG, M^{lle} Rial, de Genève, vice-présidente.

Dans son rapport d'activité, le président a regretté que le comité, dans ses relations avec les autorités, autant cantonales que romandes, voire fédérales, ne puisse précéder l'événement. Trop souvent, des documents importants pour notre statut professionnel, pour notre action pédagogique, sont remis pour préavis avec des délais de réponse si courts, qu'il est impossible de consulter ou simplement d'informer les enseignants. Cette sorte de consultation pro forma intervient presque toujours quand il s'agit de prendre des options politiques. Nous ne cesserons, a dit M. Ielmi, de réclamer la participation effective, et dès le début des études, pour tout ce qui touche à notre statut d'enseignant.

Un grand pas a été franchi vers plus d'efficacité et de crédibilité quand la SPJ a abandonné le district directeur pour se doter d'un comité hétérogène. La formule, bien que datant d'une année seulement, a déjà fait ses preuves. Le comité SPJ sera d'autant plus heureux dans ses interventions qu'il pourra recueillir les opinions et connaître les suggestions des sections. Si certains comités de sections associent à leurs travaux leur délégué au comité central, il faut regretter que tous ne le fassent pas.

Mais il est évident que tout n'est pas définitif, que les statuts doivent être revus, que nos relations avec la SEB doivent être définies exactement, que la place de chacune des associations jurassiennes d'enseignantes et d'enseignants doit être déterminée avec précision, afin que la

SPJ devienne le porte-parole de tous les enseignants jurassiens. Car il est évident que nous avons intérêt à conserver notre unité.

L'unité de la SPJ menacée ?

M. Ielmi faisait ici allusion à une tentative de certains maîtres secondaires de quitter la SPJ, se sentant, prétendent-ils, mal défendus. « Si, à première vue, une séparation pouvait simplifier certains problèmes, les enseignants, à la longue, sont perdants. Si la minorité que sont les maîtres secondaires au sein de la SPJ, veut faire sa propre politique, en dehors de toute collaboration avec les maîtres primaires, elle court le risque énorme de porter les débats internes sur la place publique. La question est alors de savoir à qui profitera ce genre de dispute. Certainement pas aux enseignants eux-mêmes ! Nous faisons appel à la raison et au bon sens de nos collègues secondaires. Nous avons tous intérêt à régler nos problèmes entre nous, à chercher ensemble un statut de minorité valable au sein de la SPJ pour les enseignants secondaires. Ce n'est certes pas le chemin de la facilité, mais celui du succès. Au moment où les faiblesses dues au manque de cohésion entre catégories d'enseignants apparaissent sur le plan romand, au moment où les autorités profitent de cette situation pour imposer leur politique, au moment où tous les enseignants romands citent les Jurassiens comme exemple à imiter, au moment où ceux-là mêmes avec lesquels nous discutons, c'est-à-dire les autorités, par la voix du directeur de l'Instruction publique, déclarent souhaiter voir tous les enseignants groupés dans la SPJ, est-il véritablement raisonnable de prôner l'éclatement et d'instaurer la faiblesse là où commençait à apparaître la force ? »

Un menu copieux

La création d'un poste de secrétaire adjoint de langue française à la SEB, demandée par le comité SPJ et acceptée en principe par le comité cantonal, vient à son heure, a poursuivi le président. Le volume des affaires va sans cesse croissant et il est difficile d'imaginer le nombre, l'importance et la diversité des problèmes dont il a fallu s'occuper : CIRCE I et II, élaboration des moyens d'enseignements romands, IRDP, introduction de la langue II, enseignement secondaire de demain, formation des enseignants, université pédagogique romande, statuts SPR, Congrès SPR, éducation permanente, formation des maîtres primaires, ordonnance concernant les remplacements, ordonnance concernant le perfectionnement, éducation sexuelle à l'école, statuts SPJ, secrétaire adjoint, contacts avec l'Association des maîtresses ménagères, avec celle des maîtresses frébéliennes, avec le comité SBMEM jurassien, avec la DIP, le Centre de perfectionnement et son directeur, etc. Quand l'on saura que plus de 70 collègues de tout le Jura prennent une part active à la vie de la SPJ en la représentant partout où elle doit l'être, on s'apercevra qu'elle n'est plus, dans les faits, la simple commission pédagogique que les statuts voudraient qu'elle soit.

La révision des statuts SPJ

Ceci semble d'ailleurs avoir été compris par les enseignants, puisque le projet de révision des statuts de la SPJ a été accueilli favorablement par tous les synodes. Les réponses au questionnaire élaboré par la commission Haerberli montrent clairement que l'on est sur la bonne voie en préconisant une réforme des structures. Le sondage est pour le comité SPJ un encouragement et une source de renseignements très précieux.

Du rapport intermédiaire présenté par le président de la commission des statuts, il apparaît que ceux-ci seront soumis en votation générale aux membres de la SPJ après qu'ils auront été présentés au comité central. Ici aussi, on met l'accent sur l'unité et la cohésion de la SPJ, qui doit continuer à regrouper tous les enseignants jurassiens de tous les échelons de l'enseignement. Dans le but que chaque groupement d'enseignants se sente membre à part entière de la SPJ, des contacts seront pris par la commission avec les responsables de ces différents groupements afin de donner à chacun la possibilité d'être intégré « à part entière », avec la garantie que ces minorités puissent s'exprimer et soient représentées de façon satisfaisante dans les

organes de la nouvelle SPJ. En préparant l'avant-projet des nouveaux statuts, la commission a été sans cesse animée du souci d'orienter la base, c'est-à-dire les membres SPJ dans leur totalité, et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs désirs, de leurs suggestions et de leurs avis. C'est dans ce sens qu'elle a œuvré et qu'elle continuera de le faire. Des rapports présentés par les délégués du groupement « L'école et la vie », et de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, retenons, pour le premier, le souci de voir les expériences de groupes de travail profiter à tous les enseignants et, pour le second, la volonté de la SPJ de sentir cette société bien vivante et à l'écoute des besoins du corps enseignant dans la volonté qu'il a de se perfectionner.

Restructuration du Centre d'information pédagogique

Nous avons déjà, dans cet organe, exposé les intentions du comité SPJ de voir le Centre d'information pédagogique de l'Ecole normale de Porrentruy se développer, ce qui n'a pu se faire jusqu'à présent faute de moyens financiers et de collaborateurs en nombre suffisant.

A Delémont, M. Georges Cramatte, maître d'application à l'EN de Porrentruy, a donné l'appui des responsables du Centre à une nouvelle orientation.

A l'unanimité, l'assemblée a voté les trois résolutions suivantes :

1. La SPJ prend les contacts nécessaires avec la DIP pour que, en matière de documentation scolaire, les efforts du CIP, des EN et du Centre de perfectionnement, soient coordonnés.
2. Elle préconise le maintien et le développement du CIP de l'EN de Porrentruy et la création de tels centres dans les autres EN de langue française.
3. La SPJ doit garder les moyens d'intervenir dans les affaires des CIP, conformément au vœu du corps enseignant qu'elle représente, et maintenir certains moyens de contrôle.

Comptes et budget

Les comptes 1973, avec 13 724 francs aux recettes, bouclent avec un déficit de 3815.50 francs. L'élargissement du comité central et la création de la commission des statuts ont provoqué l'augmentation des dépenses prévues. Pour équilibrer le budget 1974, qui prévoit des recettes et des dépenses pour 10 690 francs, l'assemblée a porté le montant des cotisations de 7 à 10 francs. Comptes et budget furent approuvés à l'unanimité.

Le mimosa

Jusqu'à présent, la vente dans le Jura du mimosa de la Chaîne du Bonheur procurait aux classes ou aux personnes privées qui s'en occupaient environ 20 000 francs par année, soit le tiers du produit brut. La Croix-Rouge suisse pour la Jeunesse, responsable de cette action, souhaite qu'à l'avenir, le bénéfice ne soit plus versé aux vendeurs, mais à la SPJ qui gèrerait ainsi les fonds récoltés et les distribuerait aux ayants droit, selon les demandes qui lui parviendraient des enseignants. L'assemblée, sur proposition du comité central, a accepté le principe

Le début de l'année scolaire dans les gymnases

Le début de l'année scolaire à l'Ecole cantonale de Porrentruy et au Gymnase français de Bienne a été fixé au 15 août, c'est-à-dire comme dans les écoles primaires et secondaires de langue française du canton de Berne.

Cette décision a été sanctionnée par un arrêté du Conseil exécutif.

Synode des enseignants franc-montagnards en terre neuchâteloise

Une soixantaine d'enseignants de la section des Franches-Montagnes ont participé au Locle à leur assemblée synodale présidée par M. François Beucler, maître secondaire de Saignelégier. Après avoir transmis les excuses des inspecteurs scolaires, absents ce jour-là, le président a souhaité la bienvenue aux quelque soixante membres présents. Exceptionnellement cette année, une journée complète a été retenue pour cette assemblée, vu l'importance de la matière à traiter.

Le secrétaire, M. Michel Aubry, étant absent pour cause d'accident, le procès-verbal fut présenté par M. Jean-Claude Brossard, alors que la récapitulation des comptes, faite par M^{lle} Anne-Marie Allmann, mit en évidence la situation stable des finances.

Dans un rapport concis, le président a évoqué l'activité de la section franc-montagnarde de la SEB. Il a rappelé l'excellent travail fourni par M. Georges Chappuis, député, instituteur aujourd'hui retraité, au sein du comité d'action pour la nouvelle loi sur les traitements.

Le président a annoncé ensuite que les enseignants franc-montagnards avaient répondu favorablement à la question de créer éventuellement un poste de secrétaire francophone à la SEB. M. Paul Simon représentera la section à l'assemblée des délégués qui prendra la dé-

de gérer les fonds, a approuvé l'établissement d'un règlement ad hoc en collaboration avec la Croix-Rouge suisse pour la Jeunesse, et a donné compétence au comité pour désigner une commission spéciale.

Une assemblée ultérieure ratifiera ces décisions.

L'assemblée a pris fin par le message de M^{lle} Rial qui, parlant au nom du comité SPJ, s'est félicitée de voir l'influence considérable prise par les enseignants dans la préparation des structures nouvelles de la société.

A. Babey.

On sait que le corps enseignant de ces deux établissements était intervenu auprès de la direction de l'Instruction publique afin que les élèves des classes terminales des écoles secondaires voulant commencer des études gymnasiales puissent terminer leur scolarité obligatoire au printemps.

cision finale à ce sujet, le 24 avril prochain.

L'assemblée a honoré la mémoire de M. François Joset, ancien instituteur au Bémont et à Saignelégier, décédé l'été dernier à Delémont.

Quatre admissions ont été acceptées par l'assemblée : M^{lles} Ruth Nussbaum, institutrice au Noirmont ; Dominique Bilat, maîtresse secondaire au Noirmont ; M^{me} Pernette Ingold, institutrice aux Bois ; M. Maurice Jecker, maître secondaire, aux Breuleux. Puis, l'assemblée a pris acte des démissions suivantes : M^{mes} Jacqueline Miserez, Saignelégier ; Marie-Thérèse Triponez, Soubey ; Colette Brulhart, Les Montbovats ; Edith Beer, Les Bois ; M. Georges Chappuis, Le Noirmont.

Spectacles scolaires

M. Michel Ketterer, directeur de l'école secondaire du Noirmont, a informé l'assemblée au sujet des deux prochains spectacles réservés aux écoliers : **Clowns** est une représentation destinée aux grands (13 à 16 ans). Organisé à Saignelégier, ce spectacle fera découvrir l'histoire, la technique et le rôle des clowns dans le théâtre moderne. **Le Roman de Renart** amusera les enfants de 7 à 12 ans, au Noirmont. Vu le succès de cette

pièce, le TPR a accepté de la présenter à nouveau.

De nombreuses écoles sont déjà inscrites à ces représentations. Inscriptions ou renseignements les concernant peuvent être adressés à M. Ketterer.

Nouveaux statuts SPJ

De nouveaux statuts pour la SPJ étant en préparation, M. Laurent Froidevaux, des Emibois, a orienté l'assemblée à ce sujet. La SPJ, partie intégrante de la SEB, tend à devenir section autonome francophone de cette dernière et est considérée comme seule organisation parlementaire valable par les autorités.

Après discussions à propos des cours de perfectionnement, le synode a souhaité une plus ample information au sujet de ces cours et du remplacement des heures d'école qu'ils nécessitent. On émit même le vœu d'une entrevue éventuelle avec le directeur du Centre de perfectionnement, au niveau du synode.

Cette assemblée fut immédiatement suivie des assises de la Caisse d'assurance du corps enseignant présidée par M. Jean-Marie Aubry, instituteur à Gou-

mois. Il s'agit là surtout d'une information donnée concernant le fonctionnement de la caisse d'assurance. Il donna d'utiles renseignements aux institutrices notamment qui, dans le courant de ce mois, doivent prendre une importante décision concernant leur statut.

Le comité fut ensuite réélu pour une période de cinq ans. Il se présente comme suit : MM. Jean-Marie Aubry, Goumois, président ; Jean-Claude Brossard, Le Noirmont, vice-président ; M^{lle} Gisèle Joly, Le Noirmont, secrétaire. Le président est délégué de la section auprès de l'assemblée centrale.

Ce fut ensuite la visite passionnante du Musée d'horlogerie, au Château des Monts. Le conservateur, un Franc-Montagnard, M. Ephrem Jobin, dirigea de façon impeccable la visite des riches collections du musée et de l'exposition temporaire consacrée au travail de l'horloger danois Jürgensen.

Après un excellent repas au restaurant campagnard des Endroits, les enseignants franc-montagnards se rendirent au Musée paysan, à La Chaux-de-Fonds, où ils apprécièrent la belle mise en valeur du Patrimoine rural du Jura neuchâtelois.

M. J.

L'Ecole normale de Delémont en voyages d'études à l'étranger

Profitant de l'année longue et appliquant les recommandations de la direction de l'Instruction publique, l'Ecole normale de Delémont est partie en voyage d'études en Alsace, du 29 avril au 4 mai, soit la semaine précédant l'élection présidentielle.

Pourquoi l'Alsace ?

L'Alsace a été retenue pour son intérêt polyvalent et sa proximité. En effet, cette région voisine offre de nombreux intérêts, l'organisation des groupes d'études est ainsi plus aisée. De plus, le déplacement est relativement court.

15 groupes de travail

Le voyage entraîne toutes les classes de l'Ecole normale, sauf les trois classes terminales, en stage à cette période de l'année. Ce sont ainsi près de 200 élèves qui partiront, divisées en 15 groupes de travail de 3 à 25 étudiantes. L'Alsace sera étudiée globalement par l'Ecole, mais chaque groupe, sous la conduite d'un ou plusieurs professeurs, étudiera un secteur d'activité de son choix, les élèves de toutes les classes étant mélangées, conduites par leurs intérêts.

Voici les 15 groupes de recherches :

Caméra
Théâtre et littérature
Génologie
L'Alsace et l'Europe
Musique
Industrie
Flore et faune
Beaux-Arts et architecture
Haut-Kœnigsbourg

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de mai 1974

1.6. **Découverte de l'image - cours romand** : M. G. Brodard, du 6 au 11 mai à Lausanne.

1.7. **Télévision et mass media - cours romand** : M. J.-P. Golay, du 13 au 18 mai à Lausanne.

3.6. **Plan d'études de l'enseignement ménager (USPM)** : M^{lle} H. Glaus, le 18 mai à Porrentruy.

3.7.2. 3.7.3. **Emploi du rétroprojecteur** : M. F. Guignard, Prilly, le 1^{er} mai à Moutier et le 29 mai à Porrentruy.

Problèmes linguistiques

Artisanat

Etude du milieu

Loisirs et culture

Systèmes scolaires (de l'école maternelle à l'Université)

Photographie

Préparation et exploitation

Les professeurs ont préparé leur expédition depuis plusieurs mois. Les rendez-vous sont pris. Chaque équipe a un horaire de travail très précis, fruit d'une préparation préalable entre maîtres et élèves.

Au retour, une semaine sera consacrée à l'exploitation de la semaine d'études. Chaque groupe sera chargé de la rédaction d'un rapport, d'une communication à tous les autres groupes et de la mise sur pied éventuelle d'une exposition.

En Alsace

Les déplacements se feront en train, en car, à vélo ou à pied. Chaque groupe a sa complète autonomie. Certains groupes résident toute la semaine dans un des trois centres d'hébergement (Mulhouse, Strasbourg ou Sélestat). D'autres passent de l'un à l'autre, ou dorment en montagne.

Une réception de la Municipalité de Sélestat est prévue le 2 mai en fin d'après-midi. Une soirée est prévue à l'Ecole normale de Sélestat le même soir.

Le groupe Europe assistera à la cérémonie du 25^e anniversaire du Conseil de l'Europe, le 7 mai, et tous les groupes auront vécu les « Présidentielles 1974 ».

C'est dire que cette semaine est attendue. La région choisie, autant que le soin mis à la préparation de l'expédition, permettent d'espérer que cette forme d'enseignement soit une réussite pour tous.

4.4. **Dactylographie** : M. L. Farine, Delémont, dès le 8 mai à Delémont.

4.6.1. **Présentation des institutions internationales, la Suisse face à ces institutions (CJECE)** : Commission d'éducation civique européenne, dès le 9 mai à Delémont.

4.9.2. **Musique : Instruments de l'orchestre** : M. J.-P. Moeckli, Bienne, le 15 mai à Tramelan.

4.10.1. **Athlétisme (IEP, SJMG)** : M. M. Bourquin, Reconvièler, le 25 mai à Moutier.

4.10.4. **Natation - Plongeon - Sauvetage (IEP, SJMG)** : MM. S. Rossi, Ma-

colin; J.-P. von Kaenel, Bienne; R. Montavon, Bellelay, le 11 mai à Macolin.

4.11. **Flore et végétation du Jura** : M. E. Grossenbacher, Delémont, dès le 11 mai à Soubey.

4.14.3. **Toponymie** (SCH CMEES) : les 1^{er} et 8 mai à Moutier.

4.15. **Italien** : M. Pier-Giorgio Conti, Berthoud, dès mai à Bienne.

4.16.2. **Calculatrices de table** (CIM) : M. C. Félix, Porrentruy, dès le 17 mai à Moutier.

4.16.3. **Classes expérimentales** (CIM) : MM. M. Ferrario, E. Adam, M^{mes} C.

Ruebner, J. Worpe, dès mai à Genève.

4.16.4. **Géométrie** (CIM) : M. G. Reusser, Berne, dès le 30 mai à Moutier.

4.18.3. **La pédagogie expérimentale à l'école primaire** : M. R. Dottrens, Genève, dès le 22 mai à Moutier.

4.21.4. **Bois de balsa et allumettes** : M^{lle} J. Borer, Undervelier, dès le 4 mai à Delémont.

4.21.5. **Bois de balsa et allumettes** : M^{lle} Th. Gyger, Soubos, dès le 4 mai à Delémont.

4.21.11. **Le macramé** : M^{me} A. Guenat, Bienne, dès le 7 mai à Bienne.

Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel

Trois nouveaux contremaîtres viennent d'obtenir avec succès leur diplôme après 6 semestres de cours soit :

M. Charles CURTY, Malleray-Bévilard
M. Jean-Pierre SCHOENI, Malleray
M. René VICARI, Malleray-Bévilard.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

Quelques autres aspects de la loi sur la caisse de prévoyance

Loi ancienne, loi nouvelle, nostalgie

Pour la compréhension des développements qui vont suivre, il est indispensable de se rappeler que la loi du 26 mai 1965 a réuni en une institution **unique** les cinq caisses qui existaient jusqu'alors et qui groupaient les catégories déterminées du personnel de l'Etat.

Dans une précédente relation, nous avons relevé les aspects essentiels de la nouvelle législation en la matière, notamment les deux innovations importantes à caractère social qu'elle apportait à ses membres : les 35 « années possibles » et surtout l'introduction de la **rente complémentaire temporaire** prévue pour les membres qui se retirent avant l'âge de 65 ans.

Tout en appréciant le caractère novateur et progressiste de la nouvelle loi, certaines associations regrettent toutefois l'époque où, lors de leurs assemblées annuelles et franchement délibératives, elles jouissaient d'une ample information sur la gestion de leur propre caisse. On avait la certitude que les mandataires de chaque

corporation vouaient toute leur sollicitude, non seulement aux problèmes techniques de la gestion, mais aussi et particulièrement à l'examen objectif des cas individuels selon une optique conforme à la loi. La plupart de ces situations remontaient à l'époque où sévissaient la pléthore du personnel, la modicité ou l'insuffisance notoire des traitements. Pourquoi ne pas y ajouter les fréquentes modifications de la loi ancienne sur les caisses de pension, les interprétations restrictives des règlements afférents ? Au nom du budget cantonal endémiquement en péril (déjà) auquel le personnel devait sacrifier le premier, que d'ajustements n'a-t-on pas dû consentir ! Un magistrat a réussi une fois le tour de force de convaincre les retraités de participer au sauvetage de leur caisse en abandonnant une part de leur maigre pension. Une pareille performance serait-elle possible ou simplement concevable aujourd'hui ?

Deux assemblées

Eh oui ! la loi de 1965 prévoit effectivement deux assemblées différentes quant à leurs attributions. L'une prévue à

l'art. 4 stipulant que les affiliés se réunissent en assemblée générale au moins tous les 4 ans avec pour unique mission d'élire les délégués à raison d'un pour « chaque 50 membres ». Chaque corporation a droit au moins à 3 délégués. De fait, ce rôle est assumé régulièrement par les assemblées des associations respectives du personnel.

L'autre assemblée est celle dite des délégués qui se réunit une fois par an, non pour **discuter** de la gestion proprement dite, mais uniquement pour « prendre connaissance » du rapport de gestion et des comptes annuels ainsi que, tous les 4 ans, pour élire les membres du comité représentant les affiliés. Ces élections ne peuvent éluder les luttes d'influence entre les corporations intéressées. Depuis la mise en vigueur de la loi, ni le corps enseignant primaire ni l'association qui groupe les quelque mille retraités n'ont réussi à s'y faire représenter.

Traitement assuré

Il est déterminé par le traitement de la fonction, lequel est fixé par la loi sur les traitements. Le maximum assuré est égal au maximum de la première classe figurant à l'échelle des traitements. Avec toutefois cette restriction significative « que les augmentations obtenues après avoir atteint l'âge de la retraite ne sont pas assurables si, au moment de la retraite, le fonctionnaire est déjà au maximum de la classe à laquelle il est parvenu ».

Institution d'épargne

Elle accueille toute personne qui, pour raison d'âge ou de santé, ne peut faire partie de la caisse en qualité d'assurée. Dans ce cas, elle devient obligatoirement affiliée à l'institution d'épargne, dès le troisième mois de son engagement. Le personnel affilié à cette institution, ainsi que l'Etat versent les mêmes contributions jusqu'au moment où les conditions d'affiliation définitive à la caisse elle-même sont remplies.

Lors de l'intégration d'un épargnant à la caisse, l'Etat doit, si besoin est, parfaire les prestations de manière à ce que l'égalité des prestations en faveur des deux catégories — assurés et épargnants — soit prouvée en capital et intérêts.

Le montant dû par l'Etat est prélevé en premier lieu sur les Fonds d'entraide des épargnants et Fonds d'invalidité créés en 1956 par un arrêté du Conseil d'Etat. Au moment de son intégration dans la caisse, la somme des contributions de l'épargnant et de celles de l'Etat doit égaler la part accumulée par l'affilié et son employeur durant le même nombre d'années.

Pour tous les cas présentant des particularités imprévues du point de vue technique et juridique, le comité s'en réfère alors à un rapport d'ordre actuariel.

Réduction ou suppression de la rente

Cette mesure se justifie notamment :

a) lorsque le bénéficiaire de prestations a provoqué lui-même, par un acte répréhensible, la naissance du droit à des prestations de la caisse ;

b) lorsque l'assuré a commis des actes préjudiciables à l'Etat ou à la caisse.

La décision de réduction ou de suppression, qui doit être clairement établie et motivée, est prise par le comité administratif de la caisse.

Invalidité, réduction éventuelle

A l'instar des lois cantonales similaires, la rente d'incapacité permanente est calculée de façon identique à la rente de retraite sur la base du certificat médical du médecin traitant.

Le degré et la durée d'incapacité sont reconnus par le comité pour une période déterminée qui ne peut dépasser, la première fois, une année et, par la suite, trois ans.

Si le degré d'incapacité est reconnu supérieur à 50 %, la rente d'invalidité est payée sans réduction. Si l'incapacité n'atteint pas cette norme, la rente sera réduite même si l'intéressé n'a pas d'occupation lucrative. Cette réduction ne peut toutefois pas excéder le maximum de 25 % de la rente normale.

Mariage ou remariage

Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite se marie ou se remarie, le comité détermine au moment du mariage si et dans quelles mesures une rente de veuve pourrait être reconnue à l'épouse en cas de décès du mari.

Lorsque l'âge du fonctionnaire dépasse de plus de 20 ans celui de la veuve, la rente de celle-ci est diminuée de 5 % par année en sus de cette différence. Cependant, cette rente ne peut être inférieure au 25 % du traitement assuré en dernier lieu par le fonctionnaire défunt.

Gérance des immeubles

Le comité administratif n'assume pas lui-même la gérance des 38 immeubles dont il a repris la surveillance ou dont il s'est rendu acquéreur depuis 1969. Il en confie la tâche à plusieurs régies qui sont tenues d'appliquer le même taux à

titre de frais de gérance. Plusieurs organes de contrôle, sans oublier celui que désigne l'assemblée des délégués, interviennent soit dans la vérification des comptes généraux d'exploitation, soit dans ceux présentés périodiquement par les régies.

En guise de...

Le chroniqueur est bien conscient du fait que les deux études faites sur le fonc-

tionnement de la caisse de retraite de l'Etat de Fribourg ne peuvent prétendre avoir épuisé tous les aspects de cette loi. Comme toute création humaine ne saurait échapper à une nécessaire évolution, un acte législatif nouveau va remplacer dans un avenir plus ou moins proche la loi de 1965 qui aura eu le grand mérite d'être le témoignage d'une courageuse anticipation dans le domaine de la Prévoyance sociale.

A. C.

SPF - Organisation - Représentations - Commissions

Comité SPF

Président : Robert Loup, Bourguillon.

Caissier : Bernard Perritaz, Hauteville.

Secrétaire : Yvonne Steinauer, Fribourg.

Rédacteur : Albert Carrel, Fribourg.

Membres : Claude Oberson, Dirlaret, M^{me} Marie Carrel, Les Glânes, Bernard Bugnon, Le Jordil, Jean-Pierre Renevey, Murist, René Vial, Corminbœuf, M^{me} Jeannette Macherel, Fribourg, Yvette Ruffieux, Fribourg.

Membres du comité central (CC) de la SPR

Robert Loup, Bernard Perritaz, Yvonne Steinauer.

Délégués SPF à l'assemblée des délégués SPR

Tous les autres membres du comité SPF : Albert Carrel, Claude Oberson, Marie Carrel, Bernard Bugnon, J.-P. Renevey, René Vial, Jeannette Macherel, Yvette Ruffieux, plus 2 délégués : Jean-Joseph Huguenot, La Roche, Lucienne Mortier, Fribourg.

Délégués fribourgeois aux commissions romandes

CIRCE : Nicolas Sallin, Fribourg.

Délégués à CIRCE II pour l'enseignement primaire :

Français : Jean-Marie Barras, professeur, Avry-sur-Matran.

Mathématiques : Jean-Pascal Gobet, Fribourg.

Géographie : Antoine Müller, Surpierre.

Histoire : Jean-Pierre Corboz, inspecteur, Broc.

Sciences : Jean-Marc Angéloz, Fribourg.

Travaux manuels : Michel Jacquier, Cressier-sur-Morat.

Travaux à l'aiguille : Jeanne Javet, inspectrice, Fribourg.

Education musicale : Hermann Baeriswyl, Torny-le-Grand.

Education physique : André Wuilloud, inspecteur, Fribourg.

Dessin : Hervé Schuwey, Fribourg.

GROS (Groupe de réflexion des objectifs et structures ou finalités de l'Ecole) : Jacqueline Pugin, Bulle.

Commission Education permanente : Pierre-Pascal Descoux, Fribourg, Hérbert Demierre, Fribourg.

Commission pour la Guilde de documentation : Eric Bonnet, Broc.

Commission pour le « Choix des lectures » : Bernard Bugnon, Le Jordil.

Commission romande des statuts SPR : Louis Barbey, Vuadens.

Commission des moyens d'enseignement du français : M^{me} Lucienne Mortier, Fribourg.

Commission d'examen des fiches TA (Travaux à l'aiguille) : M^{me} Bertha Cotting, Fribourg.

Commission d'examen pour la CMEM (Moyens d'enseignement en mathématiques) : Marie-Antoinette Python, Fribourg.

Commission d'examen des moyens d'enseignement relatifs à l'étude de l'environnement : M^{me} Micheline Torche, Fribourg.

Commission d'étude pour la création d'une fédération romande et d'une fédération suisse des enseignants : à désigner.

Sous-commission CIRCE pour l'enseignement de l'écriture : à désigner.

Collaborateurs SPF pour le rapport du Congrès 1974 : M^{me} Monique Lanthmann, Fribourg, Jules Lenweiter, Givisiez.

Conférence des présidents des Associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels de la Suisse romande : Robert Loup, Bourguillon.

Commission Langue II : Robert Loup.

A. C.

Prestations en cas de maladie

Les prestations suivantes sont versées en Valais en cas de maladie du personnel enseignant dont l'activité est de 13 heures/semaine au moins :

Par l'Etat

- Durant la 1^{re} année de service : 6 mois de traitement.
- Durant la 2^e année de service : 8 mois de traitement.
- Durant la 3^e année de service : 12 mois de traitement.
- Dès la 4^e année de service : 12 mois de traitement complet et 3 mois de $\frac{1}{2}$ traitement.

Le délai pour le calcul du traitement à servir pendant le temps de maladie commence à courir dès le début de celle-ci, même si elle est contractée pendant la période des grandes vacances.

Par la Caisse de retraite

Dès l'extinction du traitement servi par l'Etat, la CR prend en charge le salaire de l'assuré.

Durant la période du $\frac{1}{2}$ traitement servi par l'Etat, la CR verse le 50 % de la rente normale et, suivant le cas, un supplément de rente.

Prestations en cas d'accidents

Les mêmes prestations qu'en cas de maladie sont servies à l'enseignant victime d'accidents professionnels ou non professionnels.

Dès que le traitement est réduit ou supprimé par suite d'incapacité de travail, la rente d'invalidité de la CR est versée proportionnellement à la réduction ou à la suppression du traitement.

La rente d'invalidité est calculée en

raison du nombre d'années possibles de sociétariat. Sont réputées telles, les années allant de l'affiliation à la mise à la retraite obligatoire ainsi que les années rachetées.

La rente d'invalidité de la caisse est le 60 % du dernier traitement assuré pour 40 années possibles de sociétariat et plus. Si ce nombre n'est pas atteint, le taux de la rente est réduit de 1 % par année manquante.

L'invalidité reçoit un supplément de rente aussi longtemps que lui-même ou son conjoint ne sont pas au bénéfice d'une prestation au moins équivalente de l'AI. Ce supplément représente la différence entre les prestations statutaires versées par la caisse et le dernier traitement net effectivement perçu par l'intéressé.

La rente d'invalidité est supprimée dès que le bénéficiaire reprend son activité professionnelle ou une activité lui garantissant un revenu au moins équivalent.

Assurance en cas d'accidents professionnels

Les communes ont l'obligation d'assurer leur personnel enseignant contre les risques d'accidents professionnels pour les sommes minimales suivantes :

- décès : Fr. 30.000.— ;
- invalidité : Fr. 60.000.— ;
- frais de guérison : Fr. 3.000.— ;
- indemnité journalière : Fr. 40.—.

L'indemnité journalière de Fr. 40.— doit être prévue comme suit :

- a) Pour le personnel qui enseigne 13 heures et plus par semaine :
 - à partir du 181^e jour de l'incapacité de travail durant la 1^{re} année de service ;

— à partir du 241^e jour durant la 2^e année ;

— à partir du 361^e jour durant la 3^e année.

b) pour le personnel qui enseigne moins de 13 heures par semaine dès le 1^{er} jour d'incapacité de travail.

Prestations en cas de grossesse et d'accouchement

Pour les institutrices dont l'activité est d'au moins 13 heures hebdomadaires, le traitement complet est versé, en cas d'interruption de travail due à la grossesse, durant quatre semaines avant et après l'accouchement.

Il n'y a pas de compensation de semaines d'inactivité avant ou après l'accouchement. Le traitement complet ne peut pas être dépassé, même si l'enseignante a exercé une activité réduite au cours de ces huit semaines ou si l'absence a empiété sur une période de vacances payées.

Les dispositions précédentes sont applicables uniquement aux institutrices qui restent en service et reprennent leur travail en plein ou partiellement au moins trois mois après l'accouchement. Si la fin du délai de trois mois coïncide avec une période de vacances, celui-ci est prolongé jusqu'au terme des congés.

Les maîtresses qui démissionnent pour raison de grossesse et celles qui ne reprennent pas leur activité dans les trois mois qui suivent l'accouchement perçoivent au maximum le salaire complet de 4 semaines.

Les cas de grossesse présentant des complications d'ordre médical sont traités conformément aux dispositions relatives aux maladies.

Pour compléter l'encadrement éducatif de ses écoles (externats) de la région lausannoise, la

Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux

cherche

**une orthophoniste-logopédiste
des enseignantes spécialisées
une responsable pédagogique**

Entrée en fonction : date à convenir.

Présenter les offres avec curriculum vitae détaillé, copies de certificats et référence à la Case postale 296, 1110 Morges.



Votre course d'école :

LA BERNEUSE

alt. 2048 m.

Train à crémaillère dès Aigle. Télécabine dès Leysin.
Au restaurant : arrangements spéciaux pour courses d'écoles.

Prospectus et renseignements : Exploitations Hôtelières de Leysintours S.A., 1854 Leysin, tél. (025) 6 24 03.

Prestations en cas de service militaire

A. Obligatoire

En temps de paix, le traitement entier est versé à l'instituteur durant son absence pour l'accomplissement d'un service militaire obligatoire s'il est depuis plus d'une année au service de l'Etat.

Si la durée de l'engagement est inférieur à une année, le Conseil d'Etat fixe la part du traitement à servir. Dans ce cas, l'indemnité de la caisse cantonale de compensation reste acquise à l'instituteur jusqu'à concurrence de son traitement.

Sont considérés comme service militaire obligatoire :

- l'école de recrue ;
- l'école de sous-officier et le paiement des galons de caporal ;
- les cours de répétition ;

d) les cours techniques, tactiques et de tir pour officiers et sous-officiers, pour autant que ces cours contribuent au perfectionnement du militaire et non à son avancement.

B. Non obligatoire

Les enseignants en service non obligatoire touchent le 50 % de leur salaire mensuel augmenté des prestations de la caisse cantonale de compensation, jusqu'à concurrence du traitement intégral.

Pour le travail accompli avant ou après ce service, ils perçoivent un salaire proportionnel à la durée de l'activité. Ainsi, par exemple, pour une scolarité de 42 semaines et une absence de 12 semaines, l'enseignant percevra, pour son activité durant l'année scolaire en cours, les 30/42 de son salaire annuel, montant réparti sur les 40 semaines restantes (vacances comprises).

V. D.

Divers

Service de placements SPR

Quelle famille d'enseignants accueillerait en juin et juillet 1974 jeune Finlandaise de 17 ans ? M. Joutsimäki, son père, a enseigné plusieurs années à l'Ecole Pestalozzi à Trogen. Placement au pair, aiderait au ménage. Région Lausanne-Morges préférée.

Jeune Saint-Galloise, 17 ans, future maîtresse enfantine, désire aider dans famille avec enfants d'âge préscolaire. Dès le 1^{er} mai, pour un an.

Séjours d'été, comme hôtes payants, dans familles contrôlées, en Allemagne ; aussi avec cours réguliers et excursions organisées.

Place au pair pour jeune homme, à l'année, dans famille exploitant un garage.

Jeune Allemande de 16 ans, gaie, sportive, cherche échange pour les vacances d'été.

Autres places disponibles, pour un an, au pair, en Angleterre, en Allemagne, en Italie (Ostia Antica et Milan).

Jeune fille au pair serait bien accueillie, de mai à septembre, dans la famille du Consul suisse de Frankfurt. Possibilité de suivre des cours.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Sommaire

VAUD

XVIII ^e congrès, convocation	291
Rapport d'activité du comité SPV	291
Rapport de l'activité du GRETI	293
Cotisation 1974	294
Congrès culturel	294
Cours divers	295
Voyages	295
AVEPS	295

GENÈVE

Convocation	296
Rapport d'activité du comité SPG	296
Rapports financiers	300
Assemblée générale du 26 mars 1974	308

NEUCHÂTEL

Assemblée des délégués	310
Assemblée générale cantonale	310

JURA

Réunion du comité central SPJ	312
Le début de l'année scolaire dans les gymnases	313
Synode des enseignants franc-montagnards	313
Ecole normale de Delémont	314
Centre de perfectionnement	314
Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel	315

FRIBOURG

Quelques autres aspects de la loi sur la caisse de prévoyance SPF, organisation - représentations - commissions	315
---	-----

VALAIS

Prestations en cas de maladie	317
-------------------------------	-----

DIVERS

Service de placements SPR	318
---------------------------	-----

En raison de l'abondance des matières, plusieurs articles ont dû être différés au numéro 16

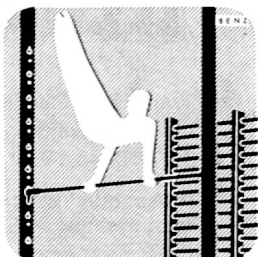
Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (01) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers



éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—.

Confortable + orthopédique + esthétique...

Telles sont les qualités essentielles de nos chaises munies de coquilles orthopédiques PAGHOLZ.

Leur grande robustesse et leur résistance aux traitements les plus rudes en font des sièges trouvant leur application dans tous les domaines : écoles, grandes salles, bureaux, ateliers... Que ce soient des chaises fixes, tournantes, réglables en hauteur par système pneumatique, accouplables, empilables ou qu'elles soient munies de rembourrage, de roulettes, d'accoudoirs ou de tablettes à écrire, elles allient toutes : confort, orthopédie, esthétique et robustesse.

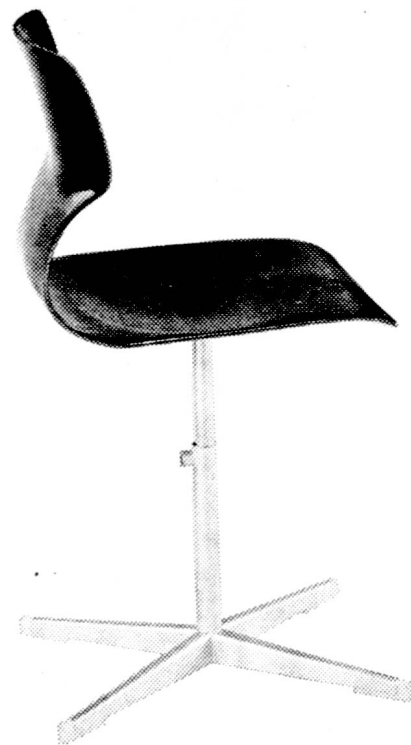
En Suisse seulement, plus de 160 000 sièges sont déjà équipés de formes orthopédiques PAGHOLZ.

Demandez-nous une documentation ou une offre détaillée.



Nos chaises équipées de formes orthopédiques PAGHOLZ assurent un soutien dorsal correct :

- en position de repos dans la région thoracolumbaire ;
 - en position de travail à la hauteur du sacrum.
- De plus, elles peuvent s'obtenir en 6 grandeurs différentes et s'adaptent ainsi parfaitement à la taille de l'utilisateur.



**MOBILIERS
MODERNES SA**

1400 YVERDON

TÉL. (038) 61 21 23

TÉLEX : VERMY 35 233

BREVET DE MAÎTRE DE MUSIQUE

Un cours préparatoire en vue de l'obtention du brevet de maître de musique débutera en septembre prochain.

Tous renseignements seront communiqués, sur demande, par le Département de l'instruction publique et des cultes, secrétariat des cours et examens, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne, auprès duquel les inscriptions doivent être prises **avant le 20 juin 1974**.

Conformément au règlement, les titres exigibles sont un baccalauréat de quelque type que ce soit, le brevet d'instituteur ou d'institutrice, ou un titre jugé suffisant par le Département de l'instruction publique et des cultes.

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE ET DES CULTES**
Secrétariat des cours et examens

Cascades mugissantes, grottes et marmites
glaciaires

Gorges et grottes du Triège

Le Trétien (VS)

Ligne Martigny - Châtelard

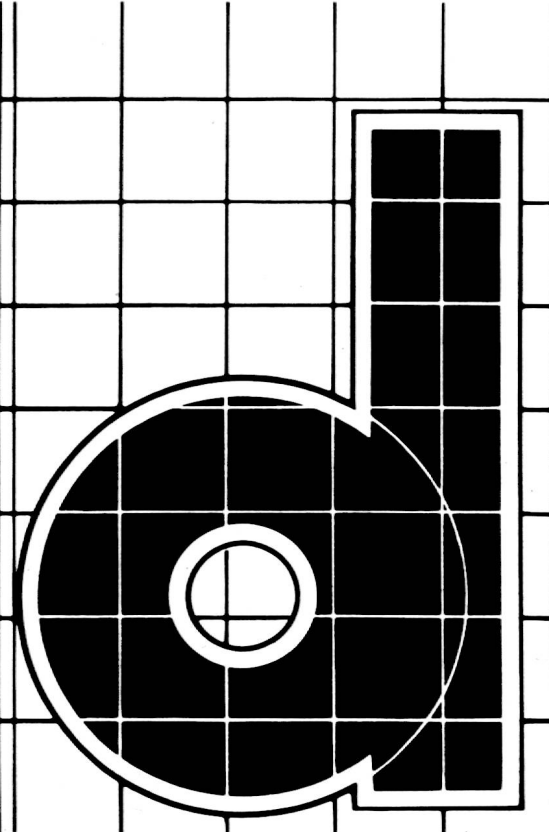
Renseignements : Tél. (027) 5 30 53

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



12. DIDACTA

Salon Européen du Matériel Didactique

10-14.6.74

**Grands Palais
du Centenaire
Bruxelles**

Heures d'ouverture : de 9 à 18 heures, sans interruption,
le mercredi de 9 à 21 h.



Renseignements : Foire internationale de Bruxelles,
Palais du Centenaire, B-1020 Bruxelles, Tél. 02/78.48.60, Télec 23.643

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1